

Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 5 Dhoulhajja 1447
22 Mai 2026

N° 60

42^{ème} année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés	
Homologation de résolutions	1479
Fonds de Commerce	
Vente et location de fonds de commerce.....	1479
Associations, Partis, Syndicats et Syndics	
Constitutions	1488
Homologation de résolutions	1489
Actes Judiciaires	
Ventes aux enchères publiques	1489
Avis aux créanciers.....	1497
Convocations	
Sociétés anonymes	1500
Sociétés communautaires.....	1512
Autres sociétés	1512
Divers	
Avis au public.....	1512
Bilans et Comptes Financiers	
Bilan de BTK SICAV	1515
Bilan de l'OFFICE DU COMMERCE DE LA TUNISIE	1518

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Renouvellement du Mandat du Président Directeur Général

«SOTRABAT IMMOBILIERE S.A»

Rue 8612, Impasse n°4 - Zone Industrielle - La Chargaia 1 - 2035 Tunis Carthage

MF : 0001514C

Suivant PV du CA en date du 10/03/2025 enregistré à la recette des finances La Chargaia I, le 23/04/2026, sous le n°26805204, quittance n°M55725, M.Mohsen Zerelli a été reconduit dans ses fonctions de PDG de la société Sotrabat pour la durée de son mandat d'Administrateur et lui délègue tous les pouvoirs qui lui étaient précédemment confiés. Une copie de ce PV a été déposée au RNE le 15/05/2026, sous le numéro 2026P4 7991034.

2026401862SANB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP enregistré le 27/11/2025 à la recette des finances bab souika sous le n°5204297, quittance n°M085460, Mme Meriem Karchaoui a vendu à Mr Yacine Sbissi et Mr Mohamed Lazhar Sbissi le fonds de commerce exploité au local sis à souk grana n°163 Tunis avec tous ses éléments.

Les oppositions seront présentées chez Les acheteurs à souk grana n°163 Tunis dans vingt jours de la publication de la vente au JORT.

Cette vente est publiée aux journaux le Quotidien et Achourouq du 12/4/2026.

2026R01603FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé en date du 28/04/2026 édité par maître RAKIA BEN ALKILANI, enregistré à la recette des finances de Dar chaaben elfehri le 29/04/2026, quittance n°M029216, enregistrement N°26201222 Mr AYMEN ben Kamel ben Hedi Thabet CIN n°09877768 du 18/07/2024 vend et cède avec toutes les garanties de fait et de droits à Mr Zied ben Mohamed Kabbous CIN n°09875885 du 16/10/2017, le fonds de commerce avec tous les éléments corporels et moraux désigné dans l'activité commerce de fruits secs situé à l'Avenue de l'environnement Dar chaaben elfehri.

Toute opposition est adressée au local de maître RAKIA BEN ALKILANI sis à l'avenue Habib Bourguiba Nabeul.

Cette annonce a été publiée aux journaux assahafa alyaoum et la presse le 16/05/2026.

2026R01608FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé daté le 14/05/2026 enregistré à la recette des finances Trocadéro Sousse le 15/05/2026 selon quittance n°M025708 enregistrement 26201306 Mademoiselle Rabeb Bent Jaleddine Hamdi a vendu à M. Rami ben Salem Chemkhi la totalité du fonds de commerce exploité au local sis à rue Khair-Eddine Ben Mustafa, Sahloul 1, Sousse avec tous ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions doivent être faites dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cet avis au J.O.R.T entre les mains du rédacteur de l'acte,

Maître Lamjed Arfaoui, son bureau sis à l'immeuble Essalem avenue Habib Bourguiba Hammamet publier au journal la presse le 20/5/2026.

2026R01609FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte de vente fait à Gabès le 07/04/2026 et enregistré à la recette des finances le 06/05/2026 reçu N°M030658 d'enregistrement N°26204000.

Mr. Karim Amar Ben Salem Marzougui résident d'habitude rue Abou Elkacem Echabi Cité Elmanara Gabès a vendu et cédé à Mr. Mohsen Ben Ali Hawari résident d'habitude à 260 Cité El Manara Gabès la totalité du fonds de commerce consistant en un local destiné au commerce «Café» au nom Café Echarek sis à Cité rue Abou Kacem Echabi 6000 Gabès.

Les éventuelles oppositions doivent se faire entre les mains de l'acheteur sis au lieu même des fonds de commerce sis à la rue Abou Kacem Echabi 6000 Gabès, dans un délai de 20 jours à partir de cette publication sous peine de forclusion.

Cette annonce a été publiée aux journaux «Achourouk» et «Le Quotidien» le 16/05/2026.

2026R01611FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances d'Hammamet le 07/05/2026 n° de quittance M071766, n° d'enregistrement 26202874, Madame CHERIFA TORCHANI donne à titre de vente de fonds de commerce à MADAME MAYSSA BEN ABDALLAH cin n°14413271 son Espace Vente de Téléphones et accessoire sis à MREZGUA 8050 Hammamet avec ses éléments moraux et matériels, soient les oppositions concernant la dite de vente seront adressées à la demeure de l'acheteur MREZGUA HAMMAMET 8050.

Cette annonce est parue au journal Essahafa du 19/05/2026.

2026R01612FCCC2

Cession d'un Fonds de commerce à titre gratuit

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances D'Hammamet le 28/04/2026 n° de quittance M066724, n° d'enregistrement 26202598, Madame Nesrine Dridi a cédé à titre gratuit à Mr Zied Aouissaoui l'ensemble du fonds de commerce consistant à la Vte Alimentation Générale sis à l'Avenue Omar Khayem 8050 Hammamet, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toutes oppositions seront faites entre les mains de l'acheteur, adresse du fonds de commerce, au plus tard 20 jours après la publication de cet avis au JORT.

Cette annonce est parue au journal Essahafa du 19/05/2026.

2026R01613FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un contrat de vente en date du 01/11/2025 enregistré à la recette des finances de Nabeul en date du 09/01/2026 enregistrement N°26200125 quittance N°M003259.

Mr ghassen ben Mohamed samari vend à Mr NADHIR KHALIL la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments matériels et moraux situé à el MOHAMED KHAMES NABEUL.

Cette annonce est publiée au journal la Presse le 17/01/2025.

2026R01615FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé le 30 Avril 2026 et enregistré à la recette des finances Sidi hessine, Tunis le 06/05/2026 Quittance n°M054882 enregistrement N°26201888 Monsieur Rabia AL CHAABANI (C.I.N n° 04811434) a vendu la moitié (1/2) de la totalité du fonds de commerce à ses deux sœurs Madame Sonia CHAABANI (C.I.N n°04723559) et Madame Sondes CHAABANI (C.I.N n°04805809) exploité «Activité Café» Identifiant Unique N° : 1713029/L

situé au local n°260 Avenue Ibrahim al-Mawsili Zahrouni - Tunis, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être déposée à l'adresse du fonds de commerce ci-dessus dans un délai de 20 jours à compter de la date de parution de cette publication JORT.

Cette annonce a été publiée au Journal AL CHOUROUK daté le 20/05/2026.

2026R01618FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 08 mai 2026 enregistré à la recette des finances de Mégrine en date du 13 mai 2026, N° de quittance M043717, N° d'enregistrement 26203710, la société de glace alimentaire «SGA» au nom de son représentant légal M. Mounir ABDENNADHER sise à la rue de tannerie, zone industrielle de Mégrine Riadh Ben Arous, a vendu à Mr Heikel Ben Mokhtar Ben Hassine FATHALLAH, 15 rue d'Alexandrie cité El Amel Denden Manouba, le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné à la fabrication et la commercialisation des glaçons ainsi qu'à la commercialisation en détail du charbon et produits pétroliers, dans le local sis à la rue de tannerie, zone industrielle de Mégrine Riadh Ben Arous.

Toutes les oppositions sont à recevoir entre les mains de l'avocat rédacteur de l'acte à savoir Maître Fakhreddine Boularès à l'adresse de son bureau sis au 67 Avenue Alain Savary Immeuble A, 3ème étage, cité des jardins Tunis, dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal «le Quotidien» du 21 mai 2026.

2026R01620FCCC2

Vente d'un actif commercial

Selon un document écrit établi par Maître Boukhari khababi, avocat à

Sidi Bouzid authentifié par signature le 08/05/2026 et enregistré auprès du bureau des impôts de Makthar le 12/05/2026 reçu n°M01245826200598 M.Mohsen Ramdani titulaire de la carte d'identité nationale n°05020476, résident rue Hédi Cheker, Makthar, gouvernorat de Siliana, a vendu à Oussama Hammoudi, titulaire de la carte d'identité nationale n°14239031, résident dans le quartier al Nour AL Sharqi de Sidi Bouzid, l'intégralité de l'entreprise, y compris ses actifs corporels et incorporels, situé à rue Hedi Chaker, Makthar, gouvernorat de Siliana, à savoir la pharmacie AL Taghyir, en activité de jour, numéro d'enregistrement commercial. ER20260202474.

La vente a été conclue pour un prix total d'un million six cent mille dinars (1.600.000.000 D) et toutes les objections sont acceptées avec l'acheteur dans les locaux de l'entreprise vendue dans les 20 jours suivant la date de publication de cette annonce dans le journal officiel de la République Tunisienne.

2026R01627FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de vente de Fonds de commerce signé le 23/04/2026 enregistré à la recette des finances El Menzeh 6 du date du 24/04/2026 reçu n°052272, n° d'enregistrement 26203037, Sté Mer Slim Selemi a vendu à la Sté SMASH FOOD SARL en voie de constitution la totalité du fonds de commerce (tout commerce) sis au RC 64 Avenue d'Afrique el Menzeh 5, les oppositions seront recueillies entre les mains de Me Besma Abbessi Avocate, 1er étage App A 7 l'étoile du Nord Centre Urbain Nord.

Cette annonce a été publiée au journal la Presse le 29/4/2026.

2026R01631FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente de fonds de commerce dont la signature a été légalisée le 27 avril 2026 et

enregistré à la recette des finances de Makthar le 18 mai 2026 sous le reçu n°M012889 et le numéro d'enregistrement 26200628, Monsieur Khaled Ben Mahmoud Ben Ali Mansour a vendu et cédé, avec toutes les garanties légales et de fait, à Monsieur Abdelkrim Ben Ammar Ben Belkacem NSIB la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments matériels et immatériels, exploité dans le local commercial sis à la rue du 20 Mars 1956, délégation de Makthar, gouvernorat de Silliana, et destiné actuellement au commerce des matériaux de quincaillerie, sanitaires et divers.

En conséquence, les oppositions seront reçues dans les délais légaux à compter de la date de publication du présent avis, auprès du vendeur au siège du fonds de commerce, où se trouve une copie légale de l'acte de vente, conformément aux dispositions de l'article 191 du Code de commerce.

Cet avis est paru au journal Le Quotidien du 22/5/2026.

2026R01633FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat enregistré à la recette des finances Bardo le 15/04/2026 quittance n°M033630 enregistrement n°26201632 Mr. Mohamed Ben Abdelaziz Araki a vendu à Mr. Abdelkarim Ben Hamid Gouili la totalité du fonds de commerce destiné pour une librairie qui vend les fournitures scolaires et bureautiques et informatiques sis au 23 rue Mongi Slim Bardo.

Les oppositions peuvent être adressées au 68 rue Othmen Ibn Afen El Menzeh8 Ariana et au 07 rue Moemen Ben Ali Borj Chakir Sidi Hssine Tunis conformément au code de commerce.

Cet article a été publié au quotidien du 22 Mai 2026.

2026R01636FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat soussigné enregistré à la recette des finances La Goulette le 17/11/2025 quittance n°107034 enregistrement n°25208083 La société MBS Distribution a cédé à La société Miska meuble la totalité du fonds de commerce destiné pour la vente de meubles et article connexes sis sur la route nationale N°9 Ain Zaghouan route de La Marsa Km 11.

Les oppositions peuvent être adressées à la résidence al Hana magasin S1 Jardin D'El MENZEH 2091 Ariana City et au 3ème étage Jardin D'El Menzeh 2094 M'nihla B bloc 9 Résidence Amouna Ariana conformément au code de commerce.

Cet article a été publié au journal le quotidien du 14 Avril 2026.

2026R01637FCCC2

Acte de cession d'actif commercial

Par le présent acte écrit, enregistré à la recette des finances Bardo le 27/03/2026, quittance N°026914 enregistrement N°26101334, Souad Boualia cède à son fils, Ahmed Bouali, la totalité du fonds de commerce exploité pour la vente de fruits secs, situé 14, rue Habib Bourguiba, Bardo, Tunis,

Toute opposition peut être formulée au siège social, conformément au Code de commerce.

Cet article a été publié au quotidien du 14 Mai 2026.

2026R01640FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances Mourouj le 12/05/2026 quittance n°M040383 n° d'enregistrement 26202054, Mr Mohamed Taher Hamouda a vendu la totalité de son fonds de commerce sis à l'Avenue 20 Mars cité Taher Haded Mourouj 05 Ben Arous avec tous ses éléments corporels et incorporels à Mr Sadok Mahdaoui demeurant au Kasser Hara Beni Khedech Médenine Mourouj.

Toute opposition doit être signifiée à l'acquéreur à son adresse sus-indiquée dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au JORT.

Le présent avis a également été publié au quotidien Echourouk du 16/5/2026.

2026R01642FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances de Nouvelle Médina le 13/05/2026 quittance n°M039511, n° d'enregistrement 26202422, Mme Salma Najjar a vendu la totalité de son fonds de commerce destiné pour l'activité du salon de thé sis au 09 Avenue de paris Ben Arous avec tous ses éléments corporels et incorporels à Mr Wadie Talbi.

Les oppositions doivent être déposées entre les mains de Maître Aloui Mohamed Salaheddine à son Etude 51 Avenue de France «Ben Arous dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au JORT.

Le présent avis a également été publié au quotidien Echourouk du 16/05/2026.

2026R01643FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Nouvelle Médina le 02/04/2026 quittance n°M026744 n° d'enregistrement 86201668, Mme Sonia Manaii a vendu la totalité de son fonds de commerce sis au 93 Rue RIBAT Ben Arous avec tous ses éléments corporels et incorporels à Mr Hatem Ben Tekefa demeurant au 14 rue Madbagha Mégrine Riadh - Ben Arous.

Toute opposition doit être signifiée à l'acquéreur à son adresse sus indiquée dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au JORT.

Le présent avis a également été publié au quotidien Echourouk du 09/04/2026.

2026R01644FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte de vente d'un fonds de commerce en date du 18/05/2026, enregistré à la recette des finances Cité Riadh Sousse le 18/05/2026 sous N°26201469 quittance N°M037847. La Société «Perfecto Cleaning Solutions» SARL (MF : 1828136X), dont le siège sis à la Rue Oukadh 4023 Cité Riadh Sousse, représentée légalement par son représentant légal, vend et cède à La Société «Sister Tricco» SARL, (Identifiant Unique n°1982475C), dont le siège sis au n°7 Avenue Ettaoufik Cité Riadh - Sousse, représentée légalement par son représentant légal, la totalité du fonds de commerce du local destiné vente produit de nettoyage en détail sous le nom «Perfecto Cleaning Solutions», avec tous ses éléments corporels et incorporels sis au n°7 Avenue Ettaoufik Cité Riadh- Sousse. Les oppositions se font entre les mains de maître Nadia MIZOURI avocat à la cours de cassation à son bureau sis Imm. El Baraka Avenue Tahar Sfar Sousse, dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux Chourouk et Le Quotidien du 21/5/2026.

2026S00658FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suite acte daté le 05-01-2026 enregistré à la recette des finances de Ksar Hlel sous N°M005461 enreg. n°126200131 la Sté GAALICHE PASSEMENTERIE SOGP Unipersonnelle à responsabilité limitée, son capital est de 10.000 DT siège social est situé à rue Sanhaja 5070 Ksar Hlel RC : B15182702015 Immatriculation RNE : 1420405N en la personne de son représentant légal et mandataire Mr Gaaliche Moncef

Abderraouf CIN 04039310, a vendu au profit de la STE GAALICHE SOBHI TEXTILE Unipersonnelle à responsabilité limitée, son capital est de 50.000 DT siège social est situé au Bvd Habib Bourguiba 5070 Ksar Hlel RC : C1552555023 Immatriculation RNE : 1825680E en la personne de son représentant légal et mandataire Mr Gaaliche Sobhi CIN 04167250, le fonds de commerce Fabrication des produits de tissage traditionnels PASSEMENTERIE- sis à Rue 18 janvier 5070 Ksar Hlel, ses éléments corporels et incorporels qui le composent, les oppositions doivent être adressées à l'acheteur à son adresse indiquée et choisi contenant le bien commercial dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne. Un avis similaire a été inséré au quotidien ACHOUROUK du 25-04-2026.

2026S00703FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par ASSP du 13/05/2026 enregistré à Sousse le 18/05/2026, n°25933/26201804 Société KICH DE COMMERCE, IU : 1701619P a vendu à la société WZ ALIMENTATION IU : 1817868T le fonds de commerce (boulangeries et pâtisseries) sis Bouhsina à la route Kalâa Seghira Sousse, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront reçues chez la société acquéreuse élisant domicile au cabinet maître Anouar Ben Hadj Ali, Rue Ali Belhaouane Sousse dans les délais légaux.

Cette annonce a été insérée au journal le Quotidien le 21/5/2026.

2026S00704FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant l'acte de vente d'un fonds de commerce, signé le 9 février 2026 enregistré à la recette des finances avenue Habib Bourguiba Monastir le 21/04/2026 sous le n°26202784 quittance n°M036920. Mr Mohamed Rafea ben ridha Battikh a cédé à

Mme Emna Bent Salem Hadhri la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels du local commercial sis à immeuble 914 N°4 complexe SPROLS Monastir ville.

Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur au local concerné dans un délai de 20 jours de la date de sa parution au JORT.

Cet avis est publié au journal "le Quotidien" du 22/5/2026.

2026S00709FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon un contrat de vente en date du 27 mars 2025 enregistré à la recette des finances de Sousse sous le numéro d'enregistrement M028015 et N° de reçu 25200652, Mr TAGHOUTI Abdelkarim ben Mohamed ben Elarbi, CIN N 05559873 a vendu à Mr TAGHOUTI Fethi ben Mohamed ben Elarbi CIN N°08430596 tout le fonds de commerce du Restaurant Libanaise sis à l'Avenue Erraed Elbjaouin Sousse.

Cet avis est publié au journal de la Presse du 21/05/2026.

2026S00711FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte de vente d'un fonds de commerce en date du 15/04/2026, enregistré à la recette des finances Rue Victor Hugo à Sousse le 24/04/2026 sous N°26201926 quittance N°M025549. Mme Jalila Ben Ammar Abdelkader, titulaire de la CIN N°11065666 a vendu et cédé à Mr Issam Eddine Ben Ettouhami Harmassi, titulaire de la CIN n°08593281, la totalité du fonds de commerce du local destiné à la vente des produits alimentaires dénommé «Fruits La Perle du Sahel», avec tous ses éléments incorporels sis à l'avenue La perle du Sahel - Khézama Est - Sousse. Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur au local concerné objet de ce contrat, dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien du 22/5/2026.

2026S00713FCCC2

Avis

Par acte sous seing privé daté le 09/03/2026 et enregistré le 10/04/2026 à la recette des finances de ksar hellel quittance n°M026058 enregistrement n° 26200667 par lequel Mme. BEN ABDALLAH LATIFA a vendu à Société LEPTIS société à responsabilité limitée MF 1558423 Y; son gérant MRAD KARIM BEN TAHER la totalité du fonds de commerce destiné Restaurant sis à rue Erroki cité Erriadh 1 ksar hellel en face STE SARTEX Monastir avec ses éléments corporels et incorporels. Toutes Les oppositions doivent être déposées auprès de l'acheteuse Sté LEPTIS dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

La présente vente a fait l'objet d'une insertion au journal alchourouk le 9/5/2026.

2026S00714FCCC2

Avis

Par acte sous seing privé daté le 19/02/2026 et enregistré le 10/04/2026 à la recette des finances de ksar hellel quittance n°M026065 enregistrement n°26200668 par lequel Mme Safa Marzouk a vendu à société LEPTIS société à responsabilité limitée MF 1558423 son gérant MRAD KARIM BEN TAHER la totalité du fonds de commerce destiné commerce générale sis à rue Mohamed el manoubi cité Erriadh ksar hellal avec ses éléments corporels et incorporels. Toutes les oppositions doivent être déposées dr l'acheteur dans un de 20 jours à partir de la publication au JORT.

La présente vente a fait l'objet d'une insertion au journal alchourouk le 09/05/2026.

2026S00715FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé du 14/05/2026 enregistré à la recette des finances sekiet edeyer Sfax le 14/05/2026 sous le n°26201729 Quittance n°M042718, monsieur Iskandar Haddar a vendu à monsieur Adlene Bahloul tout le fonds de commerce ayant pour objet la préparation et la vente de gâteaux et de pains spéciaux sise à route Mahdia km 8.5 sakiet edeyer Sfax avec tous les éléments corporels et incorporels.

Toutes les oppositions seront reçues au cabinet de maître Saoussan Mezghani sis à la rue Abou Kassem Chebbi immeuble Colisée bloc «c» 2ème étage Sfax, et ce dans un délai de vingt jours à partir de l'insertion de cet avis au JORT.

Un avis a été déjà inséré aux journaux Assabah et le Temps du 20/05/2026.

2026X00782FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté le 18/05/2026, enregistré à la R.F de Abu El Kassem Chebbi SFAX le 19/05/2026 quittance n°M048771 enregistrement n°26202221 Monsieur IBN AMMAR EZZDIN cin n°05390864 M.F : 0869555G, a vendu à Monsieur Jarboui Maatoug cin n°11029503 le F.C qui consiste à une BIJOUTERIE et vente des Produits Cosmétiques sis à rue SIDI BELHSSAN N°104 Sfax médina.

La vente englobe les éléments corporels et incorporels.

Toutes personnes voulant former opposition au paiement du prix du F.C durant les 20 jours suivant l'insertion de cette annonce au J.O.R.T doivent s'adresser au vendeur sis à rue SIDI BELHSSAN N°104 Sfax médina où est déposée une copie légale du contrat de vente.

Cet extrait est publié au quotidien Essabeh le 21/05/2026 N°24584.

2026X00783FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 16/04/2026, enregistré à la recette des finances de gremda le 20/04/2026 sous le n°26201325, quittance n°M043550, Société Aribi de voitures, société à responsabilité limitée, capital social soixante mille dinars (60000D), demeurante à route saltania Km 10 Sfax, son représentant légal Ahmed Bardaa, inscrite au registre du commerce sous le n°1577208/Z, a vendu à Mohamed Hédi Bouaziz CIN n°08884902, et Amine Bouaziz CIN n°11071903 la totalité du fonds de commerce destiné au commerce et maintenance des voitures sis à la route de Ténior Km 7 Sfax.

Les oppositions seront reçues entre les mains de la vendeuse à son adresse et ce, dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié le 20/05/2026 au journal quotidien CHOUROUK.

2026X00786FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Par acte de vente en date du 8 avril 2026, enregistré auprès de la recette des finances d'El Menzah 6 le 22 avril 2026 sous le numéro 051603 et le reçu n°M0202987, M. Belkacem Hannachi a cédé à Mme Mariem Bent Nawi Tlili le fonds de commerce constitué d'un atelier de menuiserie générale, de vente de meubles et de fenêtres, exploité sous le numéro d'identification unique Z0566296, situé à la rue Ibn Khaldoun, en face de Riadh El Andalous, à l'Ariana.

Toute objection peut être adressée au rédacteur de l'acte, Me Anis Boughattas, avocat, dont le cabinet est situé au 3, rue Taher Ben Ezzedine, à Ariana, dans les délais légaux.

Un résumé de cet acte de cession a été publié dans le journal Al-Chourouk, édition du mardi 28 avril 2026.

2026401813FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé signé le 10 novembre 2025 enregistré à la recette des finances de bouargoub le 21 novembre 2025 (reçu n°MO34316), Fathi Bensalah a cédé la totalité du fonds de commerce destiné en une «superette» et exploitée au local sis à Belli Bouargoub en faveur d'Adel Bousmina, RNE 1302071C.

Toutes les oppositions doivent être faites entre les mains de l'acquéreur au local du fonds de commerce dans 20 jours à partir de la publication de cet avis.

Cette vente a été publiée au journal le Temps le 6/12/2025.

2026401818FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 14/05/2026, Enregistré à la Recette des finances de Ras Djebel le 15/05/2026 Sous le numéro : 26201600 Quittance n°M022555, Mr Jalal Ben Abd Errahmène Tarchoune titulaire de CIN n°06333109 délivrée le 06/01/2023 demeurant à fandoulia chérifat Slimane Nabeul a vendu à Mr Mohamed ben Mohamed Elhabib Bourguiba titulaire de CIN n°11378322 délivrée le 10/01/2015 demeurant à rue Carthage Dhahar damousse Ras Djebel Bizerte le fonds de commerce lui appartenant composé de ses éléments corporels et incorporels et qui consiste à un salon de thé exploité à la rue 9 Avril 1938 Ras Djebel Bizerte.

Les oppositions sur les prix du fonds de commerce devront être faites au cabinet Maître Bellakhal Kamel Avenue Ali Belhouane Ras Djebel Bizerte dans les vingt jours de la date de publication au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal La Presse le 19/05/2026.

2026401820FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé par Maître Mziou Boutheina enregistré à

la Recette des Finances sidi haine sous le numéro 26201580 abdelkrim mejri a vendu à houcine rheimia CIN 03384397 la totalité du fonds de commerce sis au 57 rue ibn kais denden, toute opposition doit être adressée au bureau de Maître Mziou Boutheina sis au 01 rue des Aghlabites Le Bardo dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

2026401832FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat signé et légalisé le 06/05/2026 et enregistré à la recette des finances, avenue de l'Indépendance, Bardo le 12/05/2026, sous le n°26202132, quittance n°M040128, Abderrazek Ghourabi, domicilié à la résidence Nour, appartement 3.A.3, Mourouj Ben Arous, a vendu à Mme, Fatma Zahi, domiciliée au 31 Rue des Oliviers, Khaznadar, Tunis, la totalité du fonds de commerce exploité dans le local situé au 31 avenue de l'Indépendance, Bardo, destiné à tout commerce. Les oppositions doivent être déposées au bureau de Maître Abdelghani Ghrab Avocat, situé au 27 avenue de Madrid 2ème étage bureau n°8 Tunis, et ce dans un délai de vingt jours à compter de la date de la publication du présent extrait au Journal Officiel de la République Tunisienne. La présente publication a en outre, été faite le 21/05/2026 au quotidien Echourouk.

2026401845FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 07/05/2026, enregistré le 12/05/2026 à la recette des finances La Goulette, quittance n°M052980, enregistrement n°26203867, Monsieur Abderraouf Ben Miled Ben Mohamed SASSI, titulaire de la C.I.N. n°00441898 délivrée à TUNIS le 27/04/2007, demeurant au n°5 Rue EL AOUINA ENNASSIM LA MARSA TUNIS, inscrit au Registre national des entreprises sous le n° 0283672/G, a vendu à Monsieur

Badreddine Ben Salem Ben Mohammed Limam, titulaire de la C.I.N n°05479041 délivrée à TUNIS le 06/11/2015, demeurant au 24 Rue HAMMOUDA MEALI LE KRAM OUEST TUNIS, le Fonds de Commerce de Salon de Thé et Café sis à l'Avenue Habib Bourguiba et n°9 Rue Ali Bach Hamba LA GOULETTE TUNIS.

Les éventuelles oppositions doivent être faites dans le délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne en l'étude de Maître SOFIANE LANDOLSI, Avocat, demeurant à Tunis 2 Ter Avenue de MADRID.

Le présent avis est paru aux Journaux AL CHOUROUK et le Quotidien datés du 19/05/2026 sous le n° FC26/08773.

2026401846FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat enregistré à la recette des finances de rue Al Jazira Tunis le 29/04/2026 quittance N°M027203 enregistrement N°26201042. Les héritiers de défunt Brahim Chamakh Fouzia, Maharzia Aïcha et Farhat Chamakh ont vendu la totalité du fonds de commerce à Mr. Mohamed Aymen Ben Ammara Mejri destiné pour la vente du pain et des gâteaux.

Les objections sont acceptées au bureau de maître Leïla Ben Abdallah, situé au n°9, 1er étage, rue Habib Bourguiba, Bardo, conformément au Code de commerce.

Cette annonce a été publiée dans Le Quotidien le 14 mai 2026.

2026401849FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances d'Elmourouj le 24/04/2026, sous le n°26201810, Mr Ghnichi Hassen a vendu le fonds de commerce à usage tout commerce, sis au local A situé au rez-de-chaussée de l'immeuble sise à l'avenue 20 mars n°22, lotissement

1220, Elmourouj 5 Ben Arous avec les éléments corporels et incorporels à Mr Mohamed Aziz Kamoun.

Toute opposition doit se faire entre les mains de Mr Mohamed Aziz Kamoun au local A situé au rez-de-chaussée de l'immeuble sise à l'avenue 20 mars n°22, lotissement 1220, Elmourouj5 Ben Arous, dans un délai de 20 jours à partir de la date de publication de cette annonce.

Cet avis a été publié au journal Essahafa en date du 08 mai 2026.

2026401853FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant l'acte sous seing privé en date du 09/12/2025 et 02/01/2026 enregistré à la recette des finances d'Hammamet 19/01/2026, sous quittance N°M011920, enregistrement N°26200371, Mouhamed Ali Ben Hamadi zayedi, vend et cède à Mr saifeddine ben habib ben taeib ajilli et mouna bent mouhamed selmi épouse AJILLI, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels du Local destinée à l'activité de salon de thé, sis à l'Avenue de République à Hammamet avec tous ses éléments matériels et moraux.

Toutes oppositions devront se produire au bureau de Maître Fenina Dalenda à son adresse Avenue Habib Bourguiba, Immeuble Mami, 2ème Etage à Hammamet Nabeul, dans un délai de 20 jours de la date de parution de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

2026401869FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 9/09/2021 enregistré à la recette des finances de Beb Souika en date du 07/04/2026, quittance N°M025813 enregistrement N°26501166, Mr Slah Eddine Ben Romdhan a loué à Mr Slim Ben Mohamed Ben Abdallah Talouba, La totalité du fonds de

commerce, destiné tout commerce, dans le local sis 13 rue ghar el Melh Tunis.

Toutes les oppositions sont à recevoir à l'adresse du fonds de commerce Dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux journaux Achourouk et le Quotidien le 21/05/2026.

2026R01605FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé enregistré à la recette des finances nouvelle médina le 12/05/2026 Quittance n°M039132 enregistrement n°26302355. Les héritiers de Mokhtar Ben Yedder ont loué la société de services et de commerce TBL La totalité du fonds de commerce exploité en vente de carburants et lubrifiants et lavage auto sis au 2 avenue Habib Bourguiba Ben Arous avec tous ses éléments matériels et moraux pendant 10 ans finissant le 29/02/2036 une annonce est publiée dans le journal CHOUROUK le 20/05/2026.

2026R01610FCCC3

Location gérance d'un Fonds de Commerce

Par acte sous seing privé du 22 avril 2026, enregistré à la Recette des Finances Rue d'Autriche, le 5 mai 2026 (Q n°37586, E n°26301765), la Société Comptoir International de Commerce Général, SARL, titulaire du RNE et MF n°1301970B, dont le siège est à la Rue du Ghana, Sfax, a loué en gérance libre à la Société OLEA Electronics Technology, SARL, titulaire du MF n°1982204E, dont le siège est au 14, Av. Hédi Chaker, Tunis, le Fonds de Commerce est exploité à la même adresse pour tout type de commerce et ce, pour une durée de cinq années commençant le 1er mai 2026 et finissant le 30 avril 2031 renouvelables d'année en année.

Le présent avis a été publié dans les quotidiens Essabah et le Temps du 21 mai 2026.

2026R01616FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé signé le 05 mai 2026 et enregistré à la recette des finances Carthage Byrsa le 06 Mai 2026, par reçu numéro M054677, enregistrement numéro 26301729, la société «LILY FOOD AND DRINK» société à responsabilité limitée ayant l'identifiant unique N° : 1813751 son siège social situé à 11 avenue Habib Bourguiba Radés plage 2040 Radés, a loué au profit de la société «SECRET GARDEN», société en cours de constitution suivant le certificat de réservation de dénomination N°2026136483325 daté du 22 /04/2026 représentée par sa gérante Mme Asma Allagui titulaire de la cin N° : 13013064 du 24/09/2025 résident au 7 Rue de la poudre Tunis, a loué (location gérance) la totalité du fonds de commerce «buvette et toute autre activité commerciale» exploité au local commercial situé au n° : 41 Rue Hedi Chaker Birsra Tunis avec ses éléments corporels et incorporels.

Cette location est consentie pour une période de deux ans renouvelables à partir du 1er Mai 2026.

2026R01630FCCC3

Location d'un fonds commerce

Gérance libre

En vertu d'un contrat enregistré à la recette des finances la Goulette le 13 avril 2026, quittance N° 41330, enregistrement N°26302947 Mr. Abdelmajid Bchini a loué à la société «Toi pour Toi» la totalité du fonds de commerce situé au 5 rue Aristo établissement de la S.N.I.T. Ain Zaghouan, Tunis, pour une durée de deux ans renouvelables à partir du 1er avril 2026 au 31 mars 2028.

Cet article a été publié au journal le Quotidien du 12 Mai 2026.

2026R01635FCCC3

Location d'un fonds commerce

En vertu d'un contrat enregistré à la recette des finances de la Goulette le 13/10/2026, quittance N°115350, enregistrement N°25308980, Mr. Monji BEN REBAH AI-Allouch a loué à Mme Ines Soula la totalité du fonds de commerce destiné pour le commerce de vêtements prêt-à-porter, situé au N° 13, rue Riadh Salammbô pour une durée de 12 mois à partir du 01/03/2026 au 28/02/2027.

Cet article a été publié au Quotidien du 8 Mai 2026.

2026R01638FCCC3

Location d'un fonds commerce

En vertu d'un contrat enregistré à la recette des finances Cité Attadhamen le 13/10/2025, quittance N°M092332 enregistrement N°25305802 Mr. Attayeb Ayari a loué à Mr. Hazem Mhimdi la totalité du fonds situé au 17 rue Khair Eddine Bacha Cité Ettadhamen, pour exercer l'activité de vente de fruits secs (Hammas) pendant une période d'un an commençant le 1er mars 2025 jusqu'à la fin février 2026.

Cet article a été publié au quotidien du 22 Mai 2026.

2026R01639FCCC3

Location d'un fonds commerce

En vertu d'un contrat enregistré à la recette des finances El Manar le 10/09/2025, quittance N°M099607 enregistrement N°25304258, Mr. Ghazi Khalifi, propriétaire du Café Casa mia a loué à M. Hamza Al-Bahraini la totalité du fonds de commerce situé au 2 rue Al-M'wansa, El Omrane supérieur Tunis, exploité comme café nommé Casa mia, pour une durée de 10 ans renouvelables, à compter du 01/09/2025 au 31/08/2035.

Cet article a été publié au quotidien du 22 Mai 2026.

2026R01641FCCC3

Location d'un actif commercial

En vertu d'un contrat enregistré à la recette des finances de Bardo, le 13/05/2026, quittance N°M040685, enregistrement N°26302165, Mr. Abdelaziz Ben Bou Gatfa Riahi, a loué à Mr. Haitham Ben Abdelaziz Riahi la totalité du fonds de commerce destiné pour un abattoir sis au 6 Casablanca Ras Tabia, Tunis, pour une durée d'un an renouvelable à compter du 1er Rue de mars 2018.

Cette annonce a été publiée dans Le Quotidien le 23 mai 2026.

2026401645FCCC3

Location-gérance de Fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances La Marsa Tunis en date du 06/05/2026 sous le numéro 26302956 quittance N°63415, Mme Ahlem Mabrouk titulaire de la CIN n°00267838, concède sous la forme d'une location-gérance à la Société «OSCAR SOLAR SYSTEMS S.A.R.L Identifiant Unique N°1758971J dont le siège social est sis au n°69 Avenue Habib Bourguiba 2010 Manouba, la location de la totalité de son fonds de commerce exploité au local sis au n°148 Avenue Hédi Chaker La Marsa Tunis.

Le même avis a été publié dans les journaux «Chourouk» et «Le Quotidien» datés du 16/05/2026.

2026401811FCCC3

Location d'un fonds de Commerce

«Gérance Libre»

Suivant contrat de location d'un fonds de commerce en date du 30/01/2018, enregistré à la recette des finances de la rue d'el Jazira le 09/02/2018 sous n°18300373 Quittance n°M008966, Mr EL HOUSSINE BEN MOHAMED, titulaire de la CIN N°00575560, a loué à Mr SAMIR NASRI, titulaire de la CIN n°02997796 la totalité du Fonds de Commerce du local destiné à la restauration sis à la rue de trésor n°1 TUNIS. Pour une durée de 2 ans renouvelables du 01/02/2018 au

30/01/2020. Les oppositions se font entre les mains du locataire au local concerné, dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

2026401812FCCC3

FIN DE LOCATION D'UN FONDS DE COMMERCE

Par acte sous-seing privé rédigé le 04/05/2026 par L'avocat Mongi Elyahiaoui, enregistré à la recette des finances rue eljazira le 11/05/2026 sous le N°2030 1163, quittance N°M029266, Mr Mongi ben ayed titulaire CIN N°0023985 et Mr Taoufik ben hariz titulaire de la CIN N°03562723 ont mit Fin à la location du fonds de commerce affecté à la vente des alimentations générales exploité dans le local sis au N°25 rue Ibn khaldoune Tunis, conclue par acte sous-seing privé enregistré à la recette des finances rue d'Angleterre le 15/02/1997, Volume I 11 F53 C 313, et ce à partir du 01/05/2026.

Cette annonce a été publiée aux journaux Essahafa et la Presse du 16/05/2026.

2026401833FCCC3

Location d'un Fonds de Commerce

Par contrat de location en date du 10/10/2025 enregistré à la recette des finances l'ariana le 10/4/2026, Quittance N°41628 Enregistrement N°26302916, Madame Salwa torki a loué à la société La signature du boucher au capital de 35000 dinars société en cours de constitution représentée par son gérant Mohmed Aziz Sakouri titulaire de la carte d'identité 14328165 délivrée le 7/11/2017 l'ensemble d'un fonds de commerce (vente et distribution de viande) avec tous ses éléments corporels et incorporels avec un loyer mensuel de 500 dinars à compter du 1/3/2026 et jusqu'à 28/2/2029 renouvelable sis au 43 rue Fatouma Bourguiba La Soukra Ariana.

Toute opposition sera faite au Cabinet Maître Tijani Halima 67 Rue Habib Bourguiba Immeuble Farah 1er étage

bureau N°16 Nouvelle Ariana dans les 20 jours qui suivent la parution de cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette vente est publiée à la quotidienne EL CHOROUK parue le 6/5/2026.

2026401836FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Gérance Libre

Selon contrat enregistré à la recette des finances La Goulette le 22/04/2026 quittance N°M022315 enregistrement N°26301096 Mr. Mohamed Amar en vertu des héritiers du défunt Amar Amar : Kaoula bent Amar Amar Mabrouka bent Touhami Bedoui Abdelaziz Amar Makrem Amar a loué à la société Riahi Food Craft en cours de constitution son gérant Mr. Mehdi Riahi la totalité du fonds de commerce sis au 9 rue capital d'Algérie à partir du 1/05/2026 jusqu'au 30/04/2028.

Cet article a été publié au quotidien du 12 Mai 2026.

2026401848FCCC3

Location d'un fonds commerce

Gérance libre

Par acte sous seing privé en date du 09/05/2026, enregistré à la Recette des Finances de La Marsa le 13/05/2026, Quittance N°66611, Enregistrement N°26303151, LA SOCIETE EL FAWS SARL, MF 1095025N, nom commercial «LE MOUSSAILLONS» représentée par son gérant MR WALID JLIF titulaire de la CIN N°047589395, a loué en gérance libre à LA SOCIETE SK PRESTIGE SARL, MF 1984058X, représentée par son gérant MR FIRAS AKAYCHI, titulaire de la CIN N°05481701, la totalité du fonds de commerce sis au 06 AVENUE DE L'INDEPENDANCE LA MARSA 2070 TUNIS avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné à l'exploitation d'un salon de thé et restaurant pour une période de quatre

années renouvelables par tacite reconduction d'une seule année, commençant le 15/05/2026 et finissant le 31/05/2030. Toute protestation doit se faire entre les mains du locataire dans les 20 jours qui suivent la publication à l'adresse précitée.

Le présent avis a été publié aux journaux Le Quotidien et Achourouk en date du 21/05/2026.

2026401851FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suite à un acte SSP de location du fonds de commerce en date du 20 AVRIL 2026 enregistré à la recette des finances la Marsa le 22/04/2026 enregistrement 26302612 Quittance N° 56839. Il a été convenu la location du fonds de commerce appartenant à NEDRA JAZIRI, titulaire de la C.I.N n°00321546, le fonds de commerce crée et exploité en tant que restaurant, salon de thé au local sis au rez-de-chaussée BATHAT ESSAFSAF; à MOHAMED HBIB ZOUKAR, titulaire de la C.I.N n°00337253.

Cette annonce a été publiée au journal «Essahafa» en date du 22/5/2026.

2026401861FCCC3

Location d'un fonds commerce

Gérance libre

En vertu du contrat signé par Maître Mohamed El Mokrani, avocat, le 30/01/2026 et enregistré à la recette des finances Bardo le 13/02/2026, sous le numéro de quittance M013803 et le numéro d'enregistrement 26300746, la société SOTU RESTO, représentée par son mandataire, Monsieur Mohamed Amine Tarkhani, titulaire de la carte nationale d'identité n°08334736, son identifiant unique 1593540c 38, dont le siège social est situé au 38, rue de l'Indépendance, Saïdia, Bardo 2000, a loué à Monsieur Fathi Ben Mohamed Tagouti, titulaire de la carte nationale d'identité n°00710917 délivrée à Tunis

le 06/01/1984, la totalité du fonds de commerce exploité dans les locaux situés au 38, rue de l'Indépendance, Saïdia, Bardo 2000, dont l'activité consiste en des services de café et de restauration, pour une durée non renouvelable de 12 mois, à compter à partir du 1er février 2026 jusqu'au 31 janvier 2027.

Les oppositions sont adressées aux adresses personnelles de chacune des deux parties citées en haut dans un délai de 20 jours à partir de la parution du JORT.

Cet article a été publié au journal Le Quotidien du 23 Mai 2026.

2026401867FCCC3

LOCATION GERANCE LIBRE D'UN FONDS DE COMMERCE

Par Acte sous seing privé du 25 Février 2021 signé légalisé en date du 02 Février 2021, enregistré à la Recette des Finances EL MENZAH 6 le 27 janvier 2026 sous le n°26300656 quittance n°M011349, la société ORANGE TUNISIE, société anonyme au capital de 31.335.600 DT immatriculée au Registre National des Entreprises sous l'Identifiant Unique n°0868024D, dont le siège social est sis à l'Immeuble Orange Avenue Cheikh Mohamed Fadhel BEN ACHOUR, Centre Urbain Nord 1003 Tunis - Tunisie, a loué en location gérance libre à La société LARIANI RETAIL NETWORK, société à responsabilité limitée, au capital de 5.000 DT,

immatriculé au Registre National des Entreprises sous l'Identifiant Unique n°1697140N, dont le siège social au moment de la conclusion du contrat est sis au Bureau B5-3 au sème Etage, Bloc B, immeuble Nour City, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Tunisie, la totalité du fonds de commerce à usage de vente de produits et services et toutes prestations ayant un rapport avec la télécommunication, exploité sous la marque et enseigne ORANGE dans le local sis à l'appartement 146 de l'immeuble UV4 Type 7 Cité El

WIFEK, Rue Fatma EZZAHRA El MENZAH VI, Ariana d'une superficie approximative de 120 m² et comprenant la clientèle et l'achalandage, l'enseigne et le nom commercial, le matériel ainsi que les aménagements et le droit de jouissance des lieux où le fonds de commerce est installé. La location gérance a été convenue pour une période de trois ans commençant le 1er Février 2021 renouvelable tacitement pour des périodes successives d'une année.

Cet avis a été publié aux journaux ECHOUROUK et le QUOTIDIEN le 21 Mai 2026.

2026401871FCCC3

Location d'un fonds commerce (Gérance libre)

En vertu d'un document écrit et enregistré sous le numéro M035324 auprès du bureau des impôts d'El Jedaida le 11/09/2025.

Mme Rim Bent Omar Nefzi, titulaire de la carte nationale d'identité n° 07329956 délivrée à Tunis le 21 novembre 2002, a cédé l'intégralité du patrimoine de son établissement un café de catégorie 1, immatriculé sous le numéro 1373162X, Situé dans le quartier El Guizani commune d'El Jedaida Manouba y compris tous ses actifs corporels et incorporels à Mr. El Houssine Ben Taher Ben Abderrahmane Benjoud Titulaire de la carte nationale d'identité n°07307684 délivrée à Tunis le 16 mars 1996.

Cet avis a été publié dans les Journaux Al-Chourouk et le Quotidien le 20 mai 2026.

2026401873FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

L'association Atlat Green Sport a été constituée suite à l'assemblée générale constitutive du 19 septembre 2025.

- Dénomination: Atlat Green Sport

- Siège social: Rue Maghreb Arab, Hazoua

- Objectifs : L'association a pour but de former, d'accompagner et d'encourager les jeunes, de développer leurs aptitudes physiques et techniques et de les amener à atteindre les plus hauts standards sportifs et éthiques. Elle s'engage également à participer aux compétitions sportives sous l'égide de la fédération sportive affiliée.

- Membres fondateurs :

1. Arslan Green : Président

2. Mohamed Aliba : Trésorier

3. Mohamed Aziz Badda : Membre.

2026R01607APSF1

Constitution d'un syndic des Copropriétaires

Résidence Ciline1

Suivant PV de l'assemblée constitutive en date du 14/02/2026 enregistré à la recette des finances de Msaken le 02/03/2026 sous N°26000198 Quittance N°M03196 déposé à la municipalité de Sousse le 30/04/2026 sous N°5102/507, il a été mentionné la constitution du syndic des Copropriétaires Résidence Ciline I, sis à Cité Riadh V Sousse qui se compose de :

Président : Mr Ammar HAJJI

Trésorière : Mme Manel CHAABANI.

2026S00720APSF1

SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES RESIDENCE AZUR 1

BAGHDADI BEKALTA - MONASTIR

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale constitutive tenue le 13 Août 2025 enregistré à la recette d'enregistrement de Bekalta Monastir le 12 Septembre 2025 (enregistrement n°25700764; Quittance n°M017474) l'assemblée générale a décidé de :

Constituer un Syndicat dénommé «Syndicat des copropriétaires résidence AZUR 1» avec désignation des membres de syndicat :

Mr Yassin Chaari : Président du syndicat

Mme Afifa Ltaief : Trésorière

Mme Thouraya Sfar : Membre.

2026X00781APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : JODHOUR pour le patrimoine et le développement culturel

Siège : N° 26, rue Imam Malek, Kalâa Sghira 4012 Sousse

Sujet : Association culturelle

Objectifs :

Soutenir les efforts des institutions publiques et privées en matière de promotion des ressources patrimoniales

Contribuer à la diffusion de la culture de préservation et d'appréciation du patrimoine, en collaboration avec toutes les instances officielles et privées concernées.

Encourager les jeunes chercheurs, les chercheurs amateurs et les chercheurs professionnels à valoriser le patrimoine et les ressources patrimoniales en coordination avec les organismes compétentes à cette finalité.

Etablir des liens de coopération avec des associations similaires partageant les mêmes objectifs, tant à l'intérieur qu'à l'étranger, dans les pays ayant des relations diplomatiques avec la Tunisie.

Membres fondateurs :

M. Mabrouk Jebahi (président de l'Association)

Mme Nadra Ben Moussa-Hachana (Vice-présidente)

Mme Ahlem Elbohli (Secrétaire générale)

Mme Sondès Belloum - Ben Salah (Trésorière).

2026401814APSF1

Homologation de résolutions

Syndic des propriétaires de la résidence "YAFA 2"

Suivant P.V de l'AGO en date du 16/11/2025, les copropriétaires de la résidence «YAFA 2» située à l'Avenue Abderrahmen Mami Borj Louzir La Soukra Ariana enregistré à la Recette des finances Borj Louzir le 21/04/2026 sous le N°26701466, quittance n°034631 il a été décidé :

- Approbation du rapport financier et moral de 2024-2025.

- Quitus du bureau syndical démissionné

Election du nouveau conseil syndical :

- M. Abdelkarim Asfour : Président

- M. Makrem Marzouki : Secrétaire Général

- M. Moez Benzarti : Trésorier.

2026401817APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

La Partie poursuivante : La société GABOUDIA PETROLE SERVICE représentée par son gérant une société à responsabilité limitée (SARL) IU n°1702208C ayant son siège social à l'Avenue Habib Bourguiba 5170 Chebba Mahdia et élisant son domicile au cabinet de son avocate Maître Senda Abdelkafi avocate à la cour de cassation sis au 12 bis Avenue Bab Bnet Tunis Identifiant Unique n°000/P/A/1047084/G.

L'Avocat poursuivant : Maître Senda ABDELKAFI avocate à la cour de cassation, 12 bis, Avenue Bab Bnet Tunis Identifiant Unique n°000/P/A/1047084/G tél 22762898 / 71260967.

Partie saisie : Samir Ben Ali Ben Mohamed Dlima demeurant au 25 Saafet Sud Chebba Mahdia marié sous régime de patrimoine commun à Leila Bent Ammar Ben Mohamed KDIDA.

Créanciers hypothécaires : L'Union Internationale de Banques (UIB) représentée par son président directeur général une société anonyme (SA) IU n°0002708Q dont le siège social sis au 65 Avenue Habib Bourguiba Tunis.

Immeuble saisie et mis en vente : L'immeuble situé au 25 Saafet Sud Chebba Mahdia, objet du titre foncier n°32755 Mahdia et objet de titre de propriété n°160967/24 émis le 30/03/2026. Il s'agit d'une parcelle de terrain rectangulaire délimitée par des murs de tous les côtés dans son côté ouest est bâti un bâtiment à usage d'habitation composé d'un rez-de-chaussée d'une superficie couverte d'environ 142 mètres carrés composé d'une véranda et d'une véranda ouest d'un hall d'un salon de trois chambres à coucher d'une cuisine sans éléments d'une salle de bain et de toilettes le tout couvert et revêtu de faïence.

L'immeuble comprend dans son côté est un garage destiné au stationnement d'une voiture ouvrant à l'est sur la voie publique d'une superficie couverte d'environ 49 mètres carrés couvert et revêtu de faïence Quant à la partie ouest de l'immeuble elle consiste en un jardin attenant au local, planté de plusieurs oliviers productifs.

Mise à prix : est fixée à Deux cent vingt mille deux cent quatre-vingt dinars (220 280,000 DT) hors frais de poursuite qui seront annoncés le jour de l'audience.

Date et lieu de l'Adjudication : Le lundi 29 JUIN 2026 à partir de 9h à la chambre des ventes immobilières auprès du tribunal de première instance de Mahdia.

Les conditions dans lesquelles l'immeuble peut être visité : Tout participant aux enchères doit consigner au moins le tiers de la mise

à prix à la trésorerie ou présenter un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable par l'intermédiaire d'un Avocat.

La visite est possible tous les jours de la semaine et pour plus ample informations consulter le cahier de charge au greffe du tribunal de Mahdia ou au cabinet de l'Avocate poursuivante Maître Senda Abdelkafi avocate à la cour de cassation sis au 12 bis Avenue Bab Bnet Tunis.

2026R01617VEPA1

Vente immobilière

La vente aura lieu devant la chambre des saisies immobilières du tribunal de 1ère instance de Sousse lundi 22 juin 2026 à partir de 8: 30 H du matin.

POURSUIVANT : Union internationale des banques, représentée par son représentant légal, commerçant, inscrit au registre de commerce du tribunal de 1ère instance de Tunis sous le n°B5161996 Domiciliée au 65 AV Habib Bourguiba Tunis.

PARTIE SAISIE : Makrem Ben Ibrahim, domicilié à rue El Chouri cité Riadh Sousse.

AVOCAT POURSUIVANT :

Société Kasdallah Avocat et Conseil, Rue Commandant Béjaoui, Immeuble Cogeb, App.B2-3 Sousse.

IMMEUBLE OBJET DE LA VENTE IMMOBILIERE :

La totalité de l'immeuble objet de titre foncier n°122851 Sousse dénommé "BOUAZRA" composé de la parcelle n°4814 d'une superficie de 175 m² situé Sousse Riadh.

Il s'agit d'une construction de 2 étages.

MISE A PRIX : 406.550.000Dt.

CONDITIONS DE LA VISITE DE L'IMMEUBLE :

Chaque jour avec le respect de l'inviolabilité du domicile.

2026S00705VEPA1

Adjudication licitation immobilière

Il sera procédé à la vente par licitation immobilière aux enchères publiques

les immeubles ci-dessous mentionnés le Mercredi 17/06/2026 à l'audience des criées du tribunal de 1ère instance de Monastir à 9h du matin dans son prétoire habituel.

Le demandeur à la vente : Amna bent Tayeb Bannour, CIN 04089267, ayant pour domicile élu cabinet Maître Ahmed Laouiti ; place leader, cité trabelsia Monastir.

Les défendeurs à la vente :

1er : Mongi ben Jilani boujouna - Kamel ben Jilani boujouna - Mohamed ben Jilani boujouna - Abderazek ben Jilani boujouna Résidents Jemmal gouvernorat de Monastir

2ème : Héritiers Habiba bent Jilani boujouna : Fethi changal- dhiya changal- baha eddine changal - Fathia bent Jilani boujouna - Jamila bent Jilani boujouna - Rafika bent Jilani boujouna - Khadija bent Jilani boujouna - Maher ben lahdhili mathlouthi - Sahbi ben lahdhili mathlouthi - Anissa bent lahdhili mathlouthi - Henda bent lahdhili mathlouthi Latifa bent lahdhili mathlouthi - Bouraouia bent Jilani Boujouna

Avocat poursuivant : Maître Ahmed Laouiti Place Leader Cité Trabelsia Monastir.

MF : 646195 Q PM 000

Les immeubles à vendre :

Article 1 : Maison de style traditionnel située sur un terrain aux multiples facettes, donnant sur la ruelle mentionnée précédemment. Elle comprend un hall d'entrée desservant une chambre à droite de l'entrée, puis, à gauche de celle-ci, une cuisine communicante avec une cour carrelée au sud. La surface habitable totale est de 148 m² et la surface construite de 115 m². La maison, relativement ancienne, est constituée de murs en briques creuses, de poteaux en béton armé et d'une dalle en béton alvéolée. Elle est mal entretenue et à l'abandon.

Article 2 : Un terrain nu, sans le bâtiment. Il s'agit d'une parcelle de terrain en forme de L Sa superficie

totale est de 207 m². Cette parcelle comprend une maison d'habitation appartenant à Mukhtar Boujouna, construite récemment. Elle se compose d'un salon, de trois chambres, d'une cuisine équipée, d'une salle de bains et d'une cour orientée sud-est avec un sol en ciment et un escalier menant au toit.

Article 3 : Le bien immobilier se limite au terrain, sans le bâtiment. Il s'agit d'une parcelle semi-rectangulaire de 190 m², orientée ouest, abritant une habitation relativement moderne appartenant à Mohamed Boujouna. Celle-ci comprend une terrasse ouverte à l'avant avec un escalier menant au toit, ainsi que trois chambres, un séjour, une salle de bains et une cuisine entièrement équipée.

Article 4 : La vente se limite au terrain seul, sans le bâtiment. Il s'agit d'une parcelle carrée de 190 m² orientée ouest, présentant une façade légèrement incurvée, et comprenant une habitation également orientée ouest, appartenant à Kamal Boujouna. Cette habitation se compose d'un séjour, de trois chambres, d'un cellier séparé avec accès par la ruelle, d'une cuisine et d'une salle de bains entièrement équipées, ainsi que d'une cour arrière pavée de dalles vitrées.

Article 5 : La vente se limite au terrain nu. Il s'agit d'une parcelle rectangulaire de 185 m², exposée ouest, comprenant une habitation de plain-pied également exposée ouest, avec une véranda, une cour carrelée, un salon, trois chambres, une cuisine, une salle de bains et des toilettes. Des escaliers mènent aux premier et deuxième étages, dont la structure est achevée et sous la supervision de Mounji Boujouna.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à un montant global 386.400.000 répartie comme suivant :

Article 1 : 100.760.000 DT outre les frais de poursuite.

Article 2 : 76.590.000 DT outre les frais de poursuite.

Article 3 : 70.300.000 DT outre les frais de poursuite.

Article 4 : 70.300.000 DT outre les frais de poursuite.

Article 5 : 68.450.000 DT outre les frais de poursuite.

Visite de l'immeuble : Chaque jour, et pour plus d'information consulter le cahier de charge déposé au greffe du tribunal de 1ère instance de Monastir ou à l'étude de l'avocat poursuivant.

Participation aux enchères : Se fait par l'intermédiaire d'un avocat après avoir consigné le 1/3 de la mise à prix ou avoir produit un chèque certifié ou donné une garantie bancaire irrévocable du même montant.

2026S00707VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Maître Lotfi Marghli

Avocat à la cour de cassation

Rue Bechir Sfar Mahdia

Tél/fax : 73691021

Poursuivant : Hanen bent Messaoud Baati en son nom et au nom de ses filles mineurs Rima et Rimen Mourali. Avocate demeurant à Mahdia.

Partie saisie : Oualid Ben Mohamed Mourali, Travaillant à l'étranger demeurant à Rundeln 6A Lgh120150432 Boras Sweden.

Avocat poursuivant : Maître Lotfi Marghli, Avocat à la cour de cassation demeurant à la Rue Bechir Sfar Mahdia.

Immeuble saisi : La moitié restante en indivision avec le partenariat de la créancière, de l'immeuble situé à Wadi Gulat, délégation Sidi Alwan, gouvernorat de Mahdia. Il s'agit d'un terrain clos de murs d'une superficie de 883 m², au centre duquel se dresse une villa moderne. Cette villa comprend un rez-de-chaussée de 208 m² avec trois vérandas, un séjour, trois chambres, une cuisine, une salle de bain et des toilettes. La villa est entièrement entourée d'un jardin. L'immeuble est délimité au Nord par les héritiers de Mohamed

Bechir Mourali, à l'Est par Nouredin Mourali, au Sud par une route principale et à l'Ouest par Ezeddin Mourali.

Mise à prix : le prix d'ouverture d'enchères de l'intégralité de l'immeuble est à la somme de cent soixante mille cent vingt dinars (160.120.000). Quant à la quote-part indivise représentant la moitié dudit immeuble, objet de la présente mise en vente, sa valeur a été estimée à la somme de quatre-vingt mille soixante dinars (80.060.000), conformément au rapport d'expertise établi par l'expert Hamden Soua, en date du 23/02/2026, en vertu de l'ordonnance sur requête rendue par le Président du Tribunal de première instance de Mahdia numéro 7369 du 16/12/2025.

Date et lieu de l'adjudication : Lundi vingt deux juin de l'année deux mille vingt six (22/6/2026) à partir de neuf heures du matin à la salle des ventes immobilières du tribunal de première instance de Mahdia. Il est possible de visiter l'immeuble à vendre toute la semaine de 8h à 17 h. Pour plus de renseignement contacter le greffe du tribunal de première instance de Mahdia où est déposé le cahier des charges ou Etude Maître Lotfi Marghli avocat poursuivant. La participation aux enchères ne peut se faire que par l'intermédiaire d'un avocat après consignation du tiers du montant de la mise à prix, et selon les procédures légales.

2026S00710VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

PARTIE POURSUIVANTE : la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE Société Anonyme immatriculée au Registre du Commerce sous le numéro B 182331996 en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis à rue Hedi Nouira Tunis, Direction régionale sis au 14 janvier hammam Sousse.

PARTIE SAISIE : Abderrazek Ben Bechir CHAHED, caution hypothécaire, demeurant à rue 5141, n°1 cité erriadh, Sousse.

AVOCAT POURSUIVANT : Maître HATEM DOURA, avocat à la Cour de cassation, domicilié à route de Tunis khézema Ouest, immeuble Badr, Bloc B, 4ème étage, matricule fiscal n° 798398-S.

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité de la propriété sise à Sousse cité Erriadh d'une superficie de 118 m² objet du titre foncier n°159294 Sousse dénommée «chahed».

Mise à prix : la mise à prix est fixée à la somme de Trois Cent Quatre Vingt Quatre Mille Sept Cent dinars (384.700.000 DT) prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

OBSERVATIONS : Ne peuvent enchérir que les personnes qui ont constitué un Avocat consigné le tiers de la mise à prix ou présenté un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable représentant ce montant.

Date et lieu de l'adjudication : l'adjudication aura lieu lundi le 22/6/2026 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sousse.

Conditions de visite des lieux : Les jours ouvrables de 9 h à 17 h.

Pour de plus amples renseignements s'adresser à l'Etude de Maître Hatem DOURA Avocat poursuivant ou au greffe du Tribunal de Première Instance de Sousse pour prendre connaissance du cahier des charges.

2026S00712VEPA1

Vente aux enchères publiques

POURSUIVANT :

Banque Internationale Arabe de Tunisie S.A en la personne de son Représentant légal, demeurant à l'Avenue Habib BOURGUIBA n°70/72 TUNIS matricule unique n°000110F en sa qualité de créancier saisissant.

PARTIE SAISIE :

Madame Lilia AL-KEBAIER, Titulaire de la CIN n°12870287, demeurant à l'avenue touristique Kantoui Hammam Sousse.

AVOCAT POURSUIVANT :

Maître Imad Eddine CHEBAANE, Avocat, 11 rue Mikhaïl Naimy Hammam SOUSSE, matricule unique : 373 343 S.

IMMEUBLE SAISI :

La totalité de la propriété objet du Titre Foncier n°186809 SOUSSE, parcelle n°4 consistant en un appartement dans un immeuble R+2, l'appartement se compose d'un séjour, 3 chambres, salle de bain, cuisine et 2 balcons, d'une superficie de 115 m² et 329/913 des parties communes, situé résidence "la Sirène" bloc A zone Kantoui Hammam Sousse.

DATE ET LIEU DE L'ADJUDICATION : Tribunal de Première Instance de SOUSSE 2 le 22/06/2026 à 9h.

MISE A PRIX:

Deux Cent Quatre Vingt Seize Mille Sept Cent Dinars (296.700,000 D) après abattement de 40 %, avec les frais et honoraires taxés.

OBSERVATION :

L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à 17 heures.

Ne peut participer aux enchères que les personnes ayant consignées le tiers de la mise à prix.

2026S00718VEPA1

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES SUR SAISIE IMMOBILIERE

CABINET Maître HAYET BRADAI

Av. Abou Kacem Echebbi Im Carthago 3ème étage Sfax

MF : 000/P/A/898958/K

CREANCIER SAISSANT : MAHER BEN TAHER EL HALWANI, titulaire de la de la CIN n°01269809, homme d'affaire, domicilié, rue des Martyrs, avenue Birem Ettounsi, n°99 Ain Sfax, ayant élu son domicile auprès de son avocate Maître HAYET BRADAI, Av. Abou Kacem Echebbi Im Carthago 3ème étage Sfax.

DEBITEUR SAISI : ABDELBASSET BEN ABDELHAFIDH ABDOULI, titulaire de la CIN n°04317578,

directeur général, domicilié à immeuble El Ammous, 2ème étage n°3 Bab Bhar Sfax, et à son lieu de travail situé avenue 13 Août, zone industrielle de Bouderiari, chez société PEPCCO Sfax.

AVOCAT POURSUIVANT : Maître HAYET BRADAI, Av. Abou Kacem Echebbi Im Carthago 3ème étage Sfax. MF 000-P-A-898958 K

IMMEUBLE SAISI : L'immeuble faisant l'objet de la saisie, correspond à l'intégralité de terre située à la route de l'Aéroport (GP14) km 7 Sfax, plus précisément sur une rue adjacente à la voie aérienne de ladite route, à environ 1 400 m de celle-ci, et plus précisément à l'angle Sud -Est de la parcelle cadastrale n°65, lettre N, zone khazenet, pour laquelle un jugement d'annulation a été prononcé. L'immeuble se compose d'un terrain avec un bâtiment en son centre. Elle est limitée : du côté Nord par une entrée commune de 8,00 m de large, au sud, de l'Est une entrée, de l'ouest un voisin, de sud une entrée. Ses caractéristiques sont les suivantes : * Le terrain : Sa superficie totale est de 811 m², limité du côté Est par un petit monticule de terre et sans limites définies sur les autres côtés, il mesure, à partir de l'angle Nord-Ouest vers l'Est 27,79 m, puis vers le Sud en direction vers l'Est, formant un angle bissecté 25,75 m, puis vers le Sud 18,40 m, puis vers l'ouest en pente vers le Sud représentant un angle bissecté de 5,47 m, puis vers l'Ouest 28,17 m, puis vers le nord 25,40 m jusqu'au point de départ de la mesure.

* Au centre terrain se trouve un bâtiment destiné à l'élevage, d'une surface couverte de 350 m². Son entrée orientée au Nord. Le sol est en ciment, les murs sont blanchis à la chaux uniquement à l'intérieur, et le toit est en béton armé, de forme voûtée, d'une hauteur variant entre 3,00 m et 5,00 m de son côté Nord existe 6 fenêtres de (1,00 m x 0,70 m), et de côté Sud 8 fenêtres de (1,00 m x 0,70 m), et de son côté Est 4 fenêtres (1,00 m x 0,70 m).

L'immeuble est équipé d'électricité.

MISE A PRIX : La mise à prix de la propriété à vendre est de : Cent quarante six mille dinars (146 000 000 TND), Auquel s'ajoutent les frais fixés par le tribunal.

Sûretés grevant IMMEUBLE SAISI : L'immeuble est grevé d'une hypothèque au profit du créancier saisissant, Maher Ben Taher Halwani, titulaire de la CIN n°01269809, pour la garantie d'une dette de quatre-vingt-cinq mille dinars (85 000 000 TND), avec une pénalité mensuelle de retard de cinq mille dinars (5000 000 TND), calculés à compter du 1er août 2024, comme en atteste une reconnaissance de dette garantie par une hypothèque, consigné dans un acte authentique, en date du 25 mai 2024.

DATE ET LIEU DE L'ADJUDICATION : L'adjudication aura lieu Mercredi 17 juin de l'année deux mille vingt sis (17/06/2026) à partir de neuf heures du matin, à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sfax 2 sis zone 3 N°4 rue Ahmed Aloulou Sfax. Affaire N°1851.

Condition de participation : Toute personne désirant participer doit consigner le tiers (1/3) du montant avant la date d'adjudication et ce par l'intermédiaire d'un avocat.

Les étrangers désirant participer doivent au préalable avoir une autorisation du gouverneur.

LA VISITE : La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu pendant les horaires administratif. Pour plus de renseignement contacter le greffe du tribunal de première instance de Sfax2 où a été déposé le cahier des charges ou le bureau de l'avocat poursuivant Maître Hayet Bradai. 2026X00774VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière des parts indivises dans un bien immeuble immatriculé

Après réduction du prix de 40%

Créancier saisissant : La Banque Internationale Arabe de Tunisie, S.A en la personne de son représentant légal, RC Tunis B187881996, identifiant unique 0000110F, sise au 70-72 avenue Habib Bourguiba, Tunis, élisant domicile à l'étude de son Avocate Maître Fatma Ben GOUIDER.

Débiteur saisi : LASSAAD BEN MOHAMED EL EUCH, en sa qualité de débiteur Hypothécaire, demeurant au n°11, rue Hédi Khefacha, Khaznadar, Tunis

L'avocate poursuivante : Maître Fatma BEN GOUIDER, avocate près la cour de cassation, sise au 4 rue Mahmoud Materi, Mutuelle ville 1002 Tunis, M.F 716624 F.

Bien mis à la vente : (parts indivises) :

Situation foncière : «le Titre Foncier n°74121 Ariana» *Titre Foncier n°74121 Ariana en date du 25/06/2025 *Titre Foncier mère : 94184 *dénomination : «Ghèba El Hamra Jemaa Saheb Ettabaa» * Localisation : Sebbèla, gouvernorat de l'Ariana * vocation : terrain agricole.

Emplacement : le bien fait partie de la propriété objet du T.F n° 74121 à Ariana et se trouve dans la région de Sebbalat Ben Ammar, sur la route de Bizerte (route nationale n°8 - GP8). Il est accessible depuis la route nationale n°8 au niveau du point kilométrique n°17, dit «pont de Bizerte», et également depuis la région de Borj el-Touil à travers le village de Sidi Younes. Il s'agit d'un terrain agricole d'une superficie de (1 243,666 parts / 161 110 parts), tel qu'indiqué dans le T.F n°74121 Ariana. Ladite propriété est dénommée «Ghèba El Hamra Jemaa Saheb Ettabaa»

Contenance et état général : Le bien objet de l'expertise, objet du T.F n° 74121 Ariana d'une superficie totale

de 161 110 parts, constitué en un terrain agricole. La superficie revenant à Mr. Lasad ben Mohamed ben Hussein El-Euch (1 243,666 parts /161110 parts) fait partie de cette propriété et ne comprenant pas de constructions et se trouve dans un lotissement non autorisé. Il ne dispose ni de voirie, ni de canalisations, ni d'éclairage. Le bien objet du T.F n°74121 Ariana à Esebala, gouvernorat de l'Ariana, est gravé de la clause du maintien de la situation agricole en vertu de l'arrêté du ministère des domaines de l'Etat et de la propriété foncière en date du 04/07/1990. Superficie et caractéristiques : le bien saisi est de 1 243,666 m². Il ne contient pas de constructions et n'est pas clôturé. Loin de la route il se situe en 2ème plan. Il est accessible par une piste et ne dispose pas d'équipements nécessaires pour la construction et dépourvu des moyens de transport.

Mise à Prix après réduction de 40 % : Cent Seize Mille, Neuf Cent Quarante Sept Dinars et 386 Millimes (116.947d386) auquel s'ajoutent les frais.

Participation à l'adjudication : Il faut consigner au moins le tiers du prix d'ouverture à la caisse des consignations et des dépôts ou en présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable.

- La surenchère devra se faire à travers un avocat.

- Les étrangers doivent au préalable avoir une autorisation d'achat délivrée par le Gouverneur habilité.

Date et lieu de l'adjudication : Le lundi, 15/06/2026 à partir de 9 heures du matin et heures suivantes à la chambre des criées près du Tribunal de Première Instance de l'Ariana sis à la rue Habib JERBI, cité administrative, Ariana.

Visite de l'immeuble : Pendant la journée et sans conditions particulières. Pour plus d'informations, contacter l'étude de l'avocate poursuivante Me Fatma BEN GOUIDER, 4 Rue Mahmoud Materi, Mutuelle-ville 1002 Tunis.

- Consultation du cahier des charges : au Greffe du Tribunal de 1ère Instance de l'Ariana ou à l'étude de l'Avocate poursuivante : MAITRE FATMA BEN GOUIDER : 98 789 583/71 288 251.

2026401815VEPA1

**VENTE AUX ENCHERES
PUBLIQUES SUR SAISIE
IMMOBILIERE**

Etude de Maître Mohamed Sarhane Khlif

Avocat à la cour de Cassation, de la société d'avocats Meziou Knani et Khlif «MK&K» SARL, située au 15 rue 1er Juin, Mutuelle ville, Tunis, immatriculée au registre national des entreprises sous l'identifiant unique 1108816J, ayant pour matricule fiscal le numéro 1108816J/A/M/000, TEL : (70) 015.087 FAX : (71) 844.564.

Poursuivant : Société Commerciale de Matériaux de Construction et d'Equipements Modernes, société SARL, R.C N°B118531996 à Sfax, immatriculée au registre national des entreprises sous l'identifiant unique 0003963J, ayant pour matricule fiscal le numéro 003963J/A/M/000 représentée par son gérant, son siège social à Sfax Avenue Mohamed Hédi Khefacha.

Avocat chargé de la procédure : Maître Mohamed Sarhane Khlif Avocat auprès de la cour de cassation, de la société d'avocats Meziou Knani et Khlif «MK&K» SARL, située au 15 rue 1er Juin, Mutuelle ville, Tunis.

Partie saisie : Monsieur Abdel Hamid Trabelsi, Titulaire de la C.I.N n°00638501, demeurant au 28 rue 4137 Essomran 2052 cité Ezzouhour, Tunis. Et maintenant au 28 rue El Akhdar Rouiha, cité Ezzouhour, Tunis. Et demeurant au 28 rue Essomran 2052 cité Ezzouhour, Tunis.

Désignation de l'immeuble à vendre : Les quotes-parts indivises revenant en propriété au représenté, Monsieur Abdelhamid Trabelsi, s'élevant à 183 parts indivises issues de la

subdivision de l'intégralité de l'immeuble objet du titre foncier n°84589 Tunis, dénommé «Annunziato Margherita», sis au sud du Bardo, dans le lieu connu sous le nom d'El Hrairia, et en bordure de Thnia El Ammaria.

Le bien se compose d'un bâtiment constitué d'un rez-de-chaussée, d'un premier étage et d'un deuxième étage partiel, situé au n°28, rue 4137 (anciennement) et actuellement rue Lakhdhar Rouiha, circonscription d'Ezzouhour. Chaque niveau se compose des espaces suivants :

Rez-de-chaussée : Il est subdivisé en deux parties :

- Première partie : un appartement d'habitation comprenant une salle de réception, deux chambres à coucher, une salle de bain, une cuisine, un escalier reliant le rez-de-chaussée au premier étage, ainsi qu'une véranda en façade.

- Deuxième partie : un local à usage de dépôt, exploité à la date de l'expertise comme atelier de menuiserie par un tiers dans le cadre d'un contrat de location.

Premier étage : Il s'agit d'un appartement d'habitation comprenant une salle de réception, trois chambres à coucher, une salle de bain, une cuisine, un séchoir arrière non couvert, ainsi qu'un escalier menant au deuxième étage partiel.

Deuxième étage : Il s'agit d'un studio d'habitation comprenant une salle de réception, une chambre à coucher, une salle d'eau (douche), une cuisine ouverte sur la salle de réception, ainsi qu'un espace non couvert au niveau de l'entrée.

Limites de l'immeuble : L'immeuble objet de l'expertise est limité comme suit : Au sud propriété bâtie appartenant à autrui. Au nord propriété bâtie appartenant à autrui : A l'est rue 4137 (anciennement), actuellement rue Lakhdhar Rouiha, constituant l'accès (voie dérivée de la rue 4113, actuellement rue Ahmed Habboudi). A l'ouest propriété bâtie appartenant à autrui.

L'immeuble est desservi par l'ensemble des équipements et réseaux essentiels, notamment une voirie goudronnée en bon état, le réseau d'électricité, le réseau d'eau potable, le réseau d'assainissement (eaux usées), le réseau d'évacuation des eaux pluviales. L'ensemble de ces éléments est décrit et constaté dans les rapports de l'expert judiciaire, Monsieur Ezzedine Farhat, établis en vertu d'une ordonnance sur requête rendue par Monsieur le Président du Tribunal de première instance de Tunis2 en date du 27 décembre 2022, sous le n°37310, ainsi qu'en vertu d'une ordonnance sur requête pour expertise complémentaire du 30 octobre 2023, sous le n°39377, et d'une autre ordonnance pour expertise complémentaire additionnelle du 30 octobre 2024, sous le n°42055. Conformément également au procès-verbal de mise en demeure valant saisie immobilière, dressé par l'huissier de justice Maître Atef Ben Hajj Omar, inscrit sous le n°14413 en date du 5 janvier 2026, et publié le 16 mars 2026 (dépôt Tunis, volume 02/26, n° 392).

La Mise à Prix : est fixée à la somme de (515.180,514D) outre les frais et honoraires de poursuite fixés par le Tribunal le jour de l'audience.

Date et lieu de la vente aux enchères : Lundi, 22 juin 2026, à partir de 9H, devant la chambre des criées auprès du tribunal de 1ère instance Tunis2, sis à la route Mjez Elbab Sidi Hassine 2052 Tunis.

Visite de l'immeuble : Tous les jours de la semaine, de jour, conformément à la loi.

Pour plus de renseignements, s'adresser au greffe du Tribunal de première Instance Tunis2 où est déposé le cahier des charges ou au Cabinet de Maître Mohamed Sarhane Khelif, 15 rue 1er Juin, Mutuelle ville, Tunis.

Observations :

1- Pour participer aux enchères, les étrangers doivent être munis de l'autorisation du gouverneur de la région.

2- L'enchérissement ne peut avoir lieu que par l'intermédiaire d'un Avocat, après consignation au moins du tiers de la mise à prix ou par un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable.

Maître Mohamed Sarhane Khelif de la société des Avocats Meziou Knani et Khelif Avocat poursuivant.

2026401819VEPA1

**CABINET Maître EL OUAER ABIR
AVOCAT A LA COUR DE
CASSATION**

19 RUE MONASTIR DENDEN

TEL : 28409767/98430485

MF : 1187663/Z

A la demande de : zakraoui khairuddin demeurant immeuble folla rue ammen N°14 dendden la manouba.

Contre : Seifeddin ben Sibti Askri demeurant rue 3304 douar hicher la Manouba.

A la diligence Maître ELOUER ABIR Avocate à la cour de cassation 19 rue Monastir dendden Manouba. MF : 1187663/Z

Immeuble à vendre : la totalité de l'immeuble sujet de titre foncier 29148 Manouba qui s'appel 'IBRAHIM' sis à la rue Mawsel numéro 29 dendden la Manouba superficie de 228 m² sur lequel édifié une maison se compose de 2 chambre, salon, cuisine et salle de bain et 2 terrasses et véranda d'une superficielle de 123 m² bâti.

Mise à prix : (285 150 000 D) Frais en sus

Date et lieu de la vente : Mercredi 17 juin 2026 à partir de 9h 00 du matin devant la chambre d'adjudication (vente immobiliers) du tribunal de 1ère instance la Manouba.

Pour participer aux enchères ils faut consigné le tiers de la mise à prix.

On peut visiter l'immeuble tous les jours et pour les étrangers il faut se munir de l'autorisation de Mr le gouverneur de la région.

2026401840VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet maître toumi saloua

Avocate auprès de la cour de cassation

Av Habib Bourguiba Immeuble zénith Grombalia

A LA DEMANDE de Kamel merdassi à son bureau d'avocate maître toumi saloua qui a fait élection au cabinet de son avocate maître toumi Saloua demeurant av Habib Bourguiba Grombalia.

LA PARTIE REQUISE : Sami merdassi demeurant 39 rue 4671 ezahrouni Tunis.

A LA DILIGENCE de maître toumi saloua avocate demeurant à l'Av. Habib Grombalia.

IMMEUBLE A VENDRE : la totalité du terrain objet du titre n°94661 Tunis rue voltaire n°22 essijoumi Tunis d'une superficie de 199 mètres carrés, il s'agit d'un terrain composé de deux étages rez-de-chaussée et premier étage pour usage d'habitation non fini.

MISE A PRIX : cent soixante dix mille cent soixante et un dinars deux cent millimes (170161.200) après réduction de 40%.

Date et lieu de la vente : lundi 22/06/2026 à partir du 9h du matin à la chambre des saisies immobilières du tribunal de première instance de Tunis 2.

On peut visiter l'immeuble tous les jours.

2026401844VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

Cabinet Maître Hammami Imed

Avocat près la cour d'Appel

33 avenue Habib Bourguiba Bardo

Demanderesse :

Madame Saliha bent Arbi Hammami, retraitée, titulaire de la carte d'identité nationale n°04529607, demeurant à cité Omar Mokhtar, sidi Hassine, gouvernorat de Tunis. Représentée par maître Imed Hammami, avocat près la cour d'appel, dont le cabinet est situé au 33 avenue Habib Bourguiba bardo, matricule fiscal n°15102401.

Défendeur :

Monsieur Rabeh ben Wenness Hammami, titulaire de la carte d'identité nationale n°04471645 ; demeurant à cité Omar Mokhtar sidi Hassine gouvernorat de Tunis.

Date et lieu de la vente :

La vente aura lieu le lundi 29 juin 2026 à 9h du matin, auprès de la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Tunis 2.

Description du bien immobilier mis en vente

Le bien immobilier immatriculé sous le numéro foncier 90951 Tunis, situé à la cité Omar Mokhtar sidi Hassine Sejoumi, gouvernorat de Tunis, a une superficie totale de 110.5 m² dont 81 m² couverts.

Il s'agit d'un logement situé au rez-de-chaussée, entouré de constructions voisines sur les côtés nord, ouest et est.

Le logement comprend une entrée donnant sur un salon, un second couloir donnant sur deux autres chambres, une salle de repos et une cuisine.

Les murs sont revêtus d'enduit et le sol est carrelé.

Mise à prix : le prix d'ouverture des enchères est fixé à 98512.500 dinars. Charges grevant le bien.

Le bien est hypothéqué au profit de la banque nationale agricole pour un montant de 42000.000 dinars, sans calcul des intérêts de retard jusqu'au paiement intégral.

Visite du bien : le bien peut être visité durant toute la semaine.

Informations complémentaires :

La participation à la vente aux enchères ne peut se faire que par l'intermédiaire d'un avocat et après dépôt d'une caution équivalente au tiers du prix d'ouverture auprès de la caisse des dépôts et consignations, ou par chèque certifié, ou garantie bancaire irrévocable.

Aucun étranger ne peut participer à la vente aux enchères sans autorisations administratives nécessaires pour ceux qui y sont soumis.

2026401863VEPA1

Vente aux enchères publiques

CABINET DE MAITRE IMED HACHICHA

Avocat près la cour de cassation

8 rue EL Idrissi Tunis

Tél. : 71. 33 97 59 & 98 3225 62

hachichaimedavocat@gmail.com

MF : 000PA509587N

Le Poursuivant : AMEN BANK société Anonyme représentée par son président directeur général dont le siège est à Tunis Avenue Mohamed V, R.C N B176041996 Tunis (en sa qualité de créancier hypothécaire).

Débiteur principal : Sté kharraz distribution société à responsabilité limitée r c B 122401998 domiciliée Zone Industrielle Nabeul.

La partie saisie :

Les héritiers Hassan kharraz à savoir Khira bent el béchir ben ahmed zagdane cin 01790267 Mouna kharraz cin 01840586 Meriem kharraz cin 05124106

Feriel kharraz cin 051241105 Nadim kharraz cin 06283653 demeurant à l'Avenue Habib Thameur Nabeul (en leur qualité de caution hypothécaire et solidaire).

Avocat poursuivant :

Maître Imed Hachicha 8 rue El Idrissi Tunis.

Désignation de l'immeuble mis en vente :

La totalité des propriétés objet des titres fonciers N°525345 Nabeul d'une superficie de 2190m² le dit titre est situé à la Z.I de Nabeul du TF N°591474 Nabeul d'une superficie de 342 m² sise à la Z.I de Nabeul tel que plus amplement détaillé au rapport de l'expert judiciaire selon l'ordonnance sur requête du tribunal de première instance de Nabeul.

Mise à prix :

845.430.000 dinars suivant expertise judiciaire frais de procédures en sus.

Le prix du TF n°525345 Nabeul 789.050.000 dinars.

Le prix du TF n°591474 Nabeul 56.380.000 dinars.

Date et lieu de la vente :

Les enchères auront lieu devant la chambre des criées du tribunal de première instance de Nabeul le Lundi le 29/6/2026 à partir de 9h du matin.

La visite des lieux est possible tous les jours de la semaine.

Pour de plus amples informations s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou au greffe du tribunal de première instance de Nabeul et prendre connaissance du cahier des charges.

On ne peut participer aux enchères qu'après consignation du tiers de la mise à prix et par voie d'Avocat.

Pour participer aux enchères les étrangers doivent être munis de l'autorisation du gouverneur compétent.

2026401864VEPA1

Vente Immobilière aux Enchères Publiques

POURSUIVANTE : Qatari National Bank Q.N.B. (Ex Tuniso-Qatari Bank) en la personne de son représentant légal, Société anonyme, sise à rue cité des sciences Tunis, Registre de commerce Tunis identifiant unique : 014247 W.

En sa qualité de créancier saisissant.

PARTIE SAISIE : Rafik Ben Mohamed Chebil Ben Haj Abdelkader Lajmi C.I.N. n°04043239. Demeurant 17 Avenue de l'indépendance Denden Manouba.

En sa qualité de partie saisie et caution hypothécaire et solidaire de la société Lejmi Investissement Immobilière.

AVOCAT POURSUIVANT :

Maître ATALLAH Mhamed, Avocat à la cour de cassation, 97 Avenue de la Liberté - Tunis. (Matricule Fiscal : 513271 Z/A/P/000).

IMMEUBLE OBJET DE LA VENTE :

Le bien est situé dans la ville de Jemmal, au quartier Ennasr, sur la route périphérique reliant Jemmal à la ville de Zarmeddine.

Il s'agit d'un terrain de forme irrégulière donnant sur deux façades : la route périphérique sur une largeur de 20,00 mètres du côté sud, et une route de 10,00 mètres de large du côté ouest.

Il est limité :

A l'est et au sud-est par Ahmed Echarqia, au sud par Saleh Ellajmi. Le terrain est composé de deux lots:

Lot 1 : objet du titre foncier n°23871 Monastir, propriété dénommée «Beit Erredha», portant le numéro 2 sur le plan cadastral établi par l'Office du Cadastre, d'une superficie de 478,00 m².

Lot 2 : de forme triangulaire, situé le long de la façade principale sur la route périphérique, d'une superficie de 58,00 m².

La superficie totale du terrain est de 536,00 m².

Après inspection et diagnostic effectués par l'expert désigné, M. Mohamed Trimech, il ressort que le bâtiment, selon l'état constaté dans le rapport daté du 30 août 2021, n'a subi aucune modification ni extension.

Le bien comprend un bâtiment mitoyen sur deux côtés, composé : d'un rez-de-chaussée exploité, et de deux étages supérieurs inachevés.

1) Rez-de-chaussée :

La partie avant donnant sur la route périphérique comprend trois locaux commerciaux :

Local n°1 : à l'angle sud-ouest, destiné à la vente d'appareils électroménagers. Local n°2 : au centre, destiné à la vente de machines et d'accessoires de couture. Local n°3 : à l'angle sud-est, destiné à la vente de mobilier domestique.

La partie arrière, à usage d'habitation, comprend :

Un logement à l'angle est-sud-ouest du rez-de-chaussée, et un studio accolé aux locaux commerciaux, ouvrant sur une cour centrale.

Le logement comprend un hall, un salon, une cuisine, une salle de bain, trois chambres à coucher et une cour arrière avec toilettes.

Le studio comprend un hall, salon avec coin cuisine, 1 chambre à coucher et une salle d'eau.

2) Premier étage (inachevé) :

La structure en béton armé et le plafond sont réalisés, d'une hauteur de 2,96 m.

Les murs extérieurs sont en briques creuses de 0,35 m d'épaisseur, partiellement enduits.

Taux d'avancement des travaux : 45 %.

3) Deuxième étage (inachevé) :

Les poteaux sont construits à une hauteur de 2,80 m, et les murs extérieurs en briques creuses montent jusqu'au linteau à 2,28 m.

Taux d'avancement des travaux : 12 %.

Les escaliers menant aux étages supérieurs sont en béton.

Etat général du bâtiment : moyen.

Locaux commerciaux :

Structure (poteaux et poutres) en béton armé, plafond à 3,30 m de hauteur.

Murs extérieurs en briques de 0,35 m d'épaisseur.

Sol carrelé en dalles de marbre 25x25 cm.

Murs des sanitaires revêtus de faïence 20x20 cm jusqu'à 1,27 m de hauteur.

Portes et fenêtres en bois.

Logement et studio :

Structure en béton armé, plafond à 3,38 m de hauteur.

Murs extérieurs en briques de 0,25 m d'épaisseur. Sol carrelé : en dalles de pierre 30x30 cm dans la salle de bain, en dalles de marbre 25x25 cm pour les autres pièces. Revêtements muraux en faïence : 33x25 cm sur toute la hauteur (3,38 m) dans la salle de bain, 20x25 cm sur toute la hauteur (3,38 m) dans la cuisine, 20x15 cm de type traditionnel sur 1,40 m de hauteur dans la cour, 20x20 cm sur toute la hauteur (2,30 m) dans les toilettes.

Portes et fenêtres en bois.

Après mesure, dessin du plan et calcul, l'expert a constaté que la superficie du terrain s'élève à 536,00 m², soit un excédent de 58,00 m² par rapport à la superficie mentionnée dans le certificat de propriété.

Cette surface supplémentaire a été intégrée à la façade avant, conformément à la décision d'alignement sur la route périphérique numérotée.

Superficies du bâtiment:

1) Rez-de-chaussée : Local commercial n°1 : 80,00 m².

Local commercial n°2 : 35,00 m²

Local commercial n°3 : 85,00 m².

Logement : 99,00 m² au total, surface

couverte : 85,00 m² toilettes dans la

cour : 3,00 m², cour : 11,00 m².

Studio : 39,00 m²

Hall et escaliers menant au premier

étage : 28,00 m².

Espace extérieur central : 170,00 m².

2) Premier étage :

Poteaux : 0,3 x 0,3 x 21 unités = : 5,594 m² (arrondis à 5,6 m²).

Plafond : 314,00 m² Murs extérieurs :

245,00 m². Hall et escaliers vers le deuxième étage: 28,00 m².

3) Deuxième étage (en cours de construction) :

Surface en construction : 314,00 m².

Poteaux : 5,6 m².

Murs extérieurs : 182,00 m².

MISE A PRIX : Après réduction de 40 % :

Sept Cent Soixante Cinq Mille Sept Cent Quatre Vingt Douze Dinars (765.792,000) hors frais.

DATE ET LIEU DE VENTE : Après Report de l'Audience :

Le Mercredi 24 Juin 2026 à partir de 9 Heures au Tribunal de Première instance de Monastir.

VISITE DES LIEUX :

La visite peut se faire quotidiennement.

La participation à l'adjudication est soumise à la consignation du tiers de la mise à prix ou à la présentation

d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocable. Les étrangers devant obtenir l'autorisation du gouverneur.

2026401872VEPA1

Avis aux créanciers

Avis

En date de 12/05/2026. Le bureau de liquidateur Maître zrafi Soumaya annonce la fin de procédures de liquidation des biens entre époux sujet l'ordonnance sur requête n°9544/25 émanant du tribunal de première instance de Sfax 1 datée le 13/11/2026 Siège de liquidateur immeuble el mabrouk n°7 Bâb brikcha Monastir tél 54515380/98227742/ 73 425 111. Tout intéressé peut contacter le liquidateur à son adresse.

2026S00708VEPA2

Décision de nomination d'un administrateur judiciaire pour la société

«La société de viande et d'élevage SOVIE»

Identifiant unique : 1028159C

Adresse : 3,5 Route de Souassi, Ouled Chamekh, Mahdia

En vertu de la décision rendue par Monsieur le Procureur du Président du Tribunal de première instance de Mahdia en date du 5 mai 2026, il a été décidé d'ouvrir une procédure de redressement judiciaire à l'encontre de la société SOVIE et d'ouvrir une période d'observation pour une durée maximale de neuf mois.

Monsieur Majed Khadhraoui a été désigné administrateur Judiciaire afin d'établir un diagnostic de la situation financière et économique de la société.

La décision prévoit également :

- La suspension des procédures d'exécution relatives au recouvrement des dettes antérieures à la date d'acceptation de la demande de redressement judiciaire ;

- La suspension de tous les intérêts, pénalités de retard et mesures d'interdiction à l'encontre de la société;

- La suspension des procédures d'exécution visant à récupérer des biens mobiliers ou immobiliers pour cause de non-paiement d'une dette.

Tous les créanciers sont invités à déclarer et justifier leurs créances auprès de l'administrateur judiciaire, Monsieur Majed Khadhraoui, dont le bureau est situé à l'Avenue Raïd Béjaoui, Immeuble El Madina, 1er étage, bureau B13, 4000 Sousse. Téléphone : 73202767.

Le délai de déclaration est fixé à 30 jours à compter de la publication du présent avis au Journal officiel de la République tunisienne et 60 jours pour les créanciers résidant hors du territoire tunisien.

2026S00716VEPA2

Décision de changement d'un mandataire de justice et d'un juge commissaire pour un groupe de sociétés

Suite à la décision rendue par le tribunal de première instance de Tunis 01, en date du 18 mai 2026, dossier N°589, il a été décidé de mettre fin à la mission de Monsieur BEN SALEM Faouzi en qualité de mandataire de justice et la désignation de Monsieur ZOGHLAMI Mokded, conformément à ladite décision et la réglementation en vigueur, ainsi que le remplacement du juge-commissaire Mme Salma Ben Yahia par Mme Oumaima Bakkar, présidente de la chambre de liquidation, de l'administration judiciaire et des biens confisqués, sur les sociétés suivantes :

- STE JSA Père et Fils, MATRICULE FISCAL 1698600A

- Société Alliance Hôtel Pro, MATRICULE FISCAL 1675576V

- Société Tunis Bay Alliance Golf Project, MATRICULE FISCAL 1417331M

- Société Impériale Immobilière, MATRICULE FISCAL 1081046W

- Société de Promotion Hôtelière Le Monaco, MATRICULE FISCAL 1067003Z

- Société JSA Père et Fils Commerce, MATRICULE FISCAL 1801476Z

- Société Alliance Industrielle Immobilière, MATRICULE FISCAL 1573976S

- Société Alliance Fluides, MATRICULE FISCAL 1497856G

- Société JS Alliance Immobilière, MATRICULE FISCAL 1238816G

- Société Alliance Gestion, MATRICULE FISCAL 1391978J

- Société Alliance Services Syndic Immobilier Professionnel, MATRICULE FISCAL 1167619J

- Société Co catering, MATRICULE FISCAL 1693761W

- Société Alliance Pilotage Chantiers, MATRICULE FISCAL 1572655Y

- Société SBR Bellini Restauration, MATRICULE FISCAL 1694569C

- Société Jaieb de Promotion Immobilière. MATRICULE FISCAL 0737900X.

2026S00717VEPA2

Cession de la société Tunisie EVIERS «CUCCINA»

Société Anonyme

Identifiant unique : 8596448

Appel d'offres pour la cession de la société Tunisie EVIERS «CUCCINA»

Suite l'ordonnance rendu par la tribunal de première Instance de Zaghouan du 14 Mai 2026 relatifs à l'affaire n° 27 concernant la société Tunisie Eviers «CUCCINA» sis à la Zone Industrielle Jbel OUEST 1111 Zaghouan, le Contrôleur d'exécution annonce la cession de la Société Tunisie Eviers «CUCCINA» au tiers.

Tout intéressé par le présent appel d'offre est invité à retirer le cahier des charges du bureau de contrôleur d'exécution sis à l'immeuble n°02, 2ème étage route Mjez El Beb cité Bougatfa 2 Sidi Hcine Tunis contre le paiement de la somme de 200 Dinars.

Les offres doivent être adressées avec le cahier des charges et les documents y afférent sous pli fermé et ce au plus tard dans quatre vingt dix jours à compter de la date de la publication au journal officiel de la république Tunisienne.

Pour plus de renseignement, contactez le bureau du contrôleur d'exécution au 71559671.

2026401804VEPA2

**DECISION JUDICIAIRE :
NOMINATION D'UN LIQUIDATEUR
SUR LA SUCCESSION DU DEFUNT
MOSBAH JABALLAH**

En vertu d'une décision judiciaire rendue par le Tribunal de Première Instance de Tunis le 04/05/2026, il a été décidé la nomination de Mr BEN AMOR ABDELHAKIM, en qualité de liquidateur sur la succession du défunt MOSBAH JABALLAH au lieu de Mme SIHEM KHALFI et la nomination de Mme NOUHA JLASI juge commissaire.

Tous intéressés peuvent contacter le liquidateur susmentionné à l'avenue 02 mars immeuble 1 résidence el Khalil 1er Etage bureau n°112 Mannouba. (tél 71.603.255)

2026401810VEPA2

**Décision de remplacement de
syndic de faillite de la
Société Industrielle d'Articles de
Bureau "SIAB"**

MF : 0002073C

**Siège social : Au Km 4, Route de
Sousse, 2014 Mégrine Riadh**

Aux termes du procès-verbal de l'audience de la chambre du conseil du Tribunal de première instance de Ben Arous, en date du 04/05/2026, le Tribunal a décidé de remplacer le syndic de faillite de la Société Industrielle d'Articles de Bureau (SIAB), Maître Anis Abid, par le syndic de faillite, Maître Anis Ezzeddine.

2026401821VEPA2

**Appel d'offres pour la Cession de
société Blanchisserie PANDA**

La société Blanchisserie PANDA objet de la cession possède un fonds commercial sis au jardin d'El Menzah II -Ariana, des équipements de pressing et une voiture Peugeot Partner.

Les intéressés par le présent avis sont appelés à retirer le cahier des charges auprès du bureau de Mme Sihem ELEUCH à l'adresse : Immeuble PRIMA VERA II, mezzanine, bureau MB2, avenue Hedi Noura, cité Ennasr II, Ariana, moyennant le paiement de 250 DT.

Pour plus d'informations, tout intéressé peut s'adresser par téléphone 50506075 à l'expert chargé du dossier.

Les personnes souhaitant participer devront déposer leurs offres conformément au cahier des charges, au plus tard le 08/06/2026 et soumettre leur offre par voie postale dans une enveloppe fermée ne portant aucune information de l'identité de l'expéditeur au nom du Sihem ELEUCH en mentionnant «à ne pas ouvrir - offre d'achat de la société Blanchisserie PANDA» à l'adresse indiquée ci-dessus et conformément aux spécifications indiquées au cahier des charges.

Toute offre ne respecte pas le cahier des charges sera rejetée. La date limite de remise des offres est fixée pour le 08/06/2026. L'ouverture s'effectuera au Tribunal de Première Instance de l'Ariana. Les participants seront informés ultérieurement de la date d'ouverture des offres.

2026401823VEPA2

**Ouverture des procédures
Collectives**

SOCIETE KHAIRAT BLEDI

SA AU CAPITAL DE 298 000 Dinars

**Siège social : Zone Industrielle
GBOULAT BEJA**

IU : 1116811A

En Exécution de la décision du tribunal de première instance de Béja

du 07/11/2025 dans l'affaire n°50. Il a été décidé l'ouverture des procédures collective de la société KHAIRAT BLEDI et la Nomination de Akram CHRITI en qualité d'Administrateur Judiciaire sis au 5 avenue Tahar ben Ammar app 113 Manar 2 Tunis tél 58135135-26708130 et Mme Rihab JELASSI en qualité de Juge Commissaire.

Les créanciers sont appelés à inscrire leurs dettes dans un délai de 30 jours à partir de la date de cette publication.

2026401824VEPA2

**Changement d'un mandataire de
justice**

**Société Alliance Développement
Touristique El Mechtel**

Capital : 42750000

**Siège social : Résidence lac
médical centre 7ème étage les
berges du lac 2 la Marsa 1053**

Identifiant unique : 1553569V

En vertu de la décision rendue par le Tribunal de première instance de Tunis en date du 18/05/2026, il a été décidé le changement du mandataire de justice de la société Alliance Développement Touristique El Mechtel, Monsieur Faouzi Ben Salem par le mandataire de justice Monsieur Mokded Zoghلامي son bureau sis au centre Dorra bureau n°02 bloc A El Manar 3 Tunis, et la désignation de Mme Oumaima Bakkar en qualité de juge commissaire.

2026401827VEPA2

**Appel d'offres de cession de
machines, d'équipements, d'outils
et d'autres biens mobiliers
appartenant à la société Ben
Chehida**

Société BEN CHEHIDA, SARL

**Siège social : 25 Rue Oum
Kalthoum, 1001 Tunis**

Identifiant unique : 1310140V

**Le syndic de la faillite Montassar
MANSOURI**

En vertu de l'ordonnance du juge-commissaire du tribunal de première

instance de Tunis 1 du 29 Avril 2026 dans le procès n°931, le syndic de la faillite Mr. Montassar MANSOURI annonce un appel d'offres pour la cession au tiers des machines, équipements, outils et biens mobiliers appartenant à la société Ben Chehida, en lot ou séparément.

Toute personne désirant obtenir des informations ou retirer le cahier des charges gratuitement peut se présenter au bureau de du syndic de la faillite sis à l'immeuble Malek Centre, 1er étage, bloc B, bureau B 1-6 Centre Urbain Nord, Tunis 1082.

Les offres, accompagnées du cahier des charges et des documents requis, sont envoyées par lettre recommandée avec accusé de réception telle que stipulé dans le cahier des charges au plus tard le 29 Mai 2026.

2026401828VEPA2

Nomination d'un liquidateur

En vertu de l'ordonnance sur requête n°86860 émanant du président du tribunal de première instance de Grombalia, daté le 18/11/2025 : la nomination de Mohamed Bedis Ben Nasr en qualité de liquidateur sur les biens en communauté de MOEZ JAOUAHDOU et AMEL GUESMI Siège de liquidateur n°14 AVENUE HABIB BOURGUIBA MANOUBA, Tél 98 761 282.

2026401837VEPA2

CESSION DES MATERIELLES BUREAUTIQUE ET INDUSTRIELLE SOCIETE TECHNO MOTORS SERVICE VOITURE

ADRESSE SOCIAL : N°23 RUE SOUKRAT ZONE ACTIVITE - KHAIER EDDINE - KRAM

MF : 1466275 V

Suivant la décision du tribunal de première instance de Tunis du 22 mai 2025 qui a décidé la cession des matérielles bureautique et industrielle de la société en faillite techno Motors service voiture.

Le retrait du cahier des charges se fait au bureau du syndic de faillite situé au 23 rue Ali balhaouene Khair-Eddine - Tunis.

Contre le paiement de (cent Dinars) 100 dinars.

Le syndic de faillite Naim Kaabi annonce au public que les personnes qui désirent participer doivent soumettre leurs offres au plus tard le 15 juin 2026.

Pour plus d'informations contacter le bureau de liquidateur sur le numéro : 36 638 938 - 26 646 132

2026401838VEPA2

Mise en faillite

SOCIETE ROSMA

MF : 1753705X

Suivant la décision du tribunal de première instance de Siliana statuant à la chambre de conseil du 22/10/2025 relative à l'affaire, n°13/2025 Société ROSMA enregistrée au registre national sous le n°1753705X.

Il a été décidé ce qui suit :

- Confirmation de l'état de cessation de paiement de la société ROSMA et ce à partir du 04/07/2024.

- La mise en faillite de la société ROSMA.

- La nomination du juge Mr MOHAMED IYADHI en tant que juge Commissaire.

- Le changement de syndic de faillite MR MOHSEN BEN JEMAA PAR MR NAIM KAABI élisant domicile N°23 rue Ali balhaoune - Khair-Eddine - la Goulette Tunis par la décision du 07/04/2026.

- Les Créanciers sont invités à enregistrer leurs dettes auprès du syndic de faillite dans un délai d'un mois à partir de la date de parution de cet avis au JORT.

Pour plus d'informations contactez le 36.638.938

2026401839VEPA2

Avis au public

En vertu de la mission d'expertise en date du 04/05/26 sujet de l'affaire num 6472 ordonnée par Mme le juge rapporteur auprès du tribunal de 1ère instance Ariana Mme Olfa ben Sassi a été désignée afin de procéder à l'établissement de la liste des biens indivis et des dettes y afférentes à l'évaluation des biens immobiliers ainsi qu'à la détermination de la part revenant à chaque ayant droit.

Tél : 22 513 137 - 26 224 860

2026401847VEPA2

Liquidation d'association

En vertu du jugement n°2421330 rendu par le Tribunal de première instance de Tunis en date du 06 novembre 2024, Madame Rania Boukadi, domiciliée au 11, rue Belhassen Jrad, Ariana, Tél: 98.761.287 a été désignée en qualité de liquidatrice de l'Association Hayet pour le développement des régions montagneuses et arides, sise au n°7, appartement n°03, avenue Habib Bourguiba, Sidi Bouzid 9100.

2026401850VEPA2

Nomination d'un mandataire de justice

Pour un groupe de société

Par décision du Tribunal de Première Instance de Tunis en date du 19 Mai 2026, Monsieur Slim Chargui a été désigné en qualité de mandataire de justice, sous la supervision du juge contrôleur Monsieur Rami Hammami, chargé de la gestion des sociétés suivantes :

- EUROMED ENGINEERING & CONSULTING ayant pour matricule fiscal 1258870Z.

- T.G BUSINESS CONSULTING INTERNATIONAL ayant pour numéro de registre de commerce B24143512012.

- SBCI MAZARS titulaire de l'identifiant unique 0995079E.

2026401852VEPA2

NOMINATION D'UN LIQUIDATEUR

Suivant ordonnance sur requête par le tribunal de 1ère instance de GROMBELIA en date du 24 JUIN 2024 sous le n°77008, il a été décidé la nomination de maître Ahmed Jabri en qualité de liquidateur des biens du défunt SALAH ARAB faisant l'objet du titre foncier n°556239 Nabeul et du titre foncier n°578586 Nabeul.

Les créanciers doivent enregistrer leurs créances munies de toutes les pièces justificatives dans un délai de 15 jours à compter de la date de la publication du jugement au JORT.

2026401854VEPA2

Vente d'une villa située sur la propriété n°615755, Nabeul

Conformément à la décision rendue le 14 mai 2026 par le juge des liquidations du tribunal de première instance de Grombalia (affaire n°175), l'autorisation de vendre une villa située sur la propriété n°615755, à Nabeul, dans le quartier de Marada et Farjan, délégation de Hammamet, Nabeul, d'une superficie de 922 mètres carrés. Son prix d'ouverture est de 754. 160,000 dinars tunisiens.

Toute personne intéressée est priée de contacter le liquidateur à son cabinet situé au 2, rue du Mars, résidence Al-Khalil, 3e étage, bureau n°133, Manouba / Téléphone : 97 554 399 / 71 412 485.

2026401855VEPA2

NOMINATION D'UN LIQUIDATEUR

En vertu d'une requête présenté par Monsieur le Président du Tribunal de Première Instance de Grombalia en date du 26/03/2026 sous le N°89081, Monsieur BEN AMOR MUSTAPHA a été nommé liquidateur à la succession du défunt Mahmoud senoussi et khira demerji, pour entreprendre les travaux de liquidation conformément à la loi.

Toute personne intéressée pourra s'adresser au liquidateur à son bureau Rue 02 mars appartement el Khalil 3ème étage Bureau N° 133 manouba - Tél 97554399.

2026401856VEPA2

Avis aux créanciers

Extrait du Jugement déclaratif de faillite de la

Société Univers Distribution

IU : 0306932J

En vertu du jugement rendu par le tribunal de 1ère instance de Zaghouan en date du 08/05/2026 et la décision de remplacement du Syndic de Faillite du 15/05/2026, il a été décidé la déclaration en faillite de Société Univers Distribution, sise au N°2 rue des martyrs cité Ennar Fouchana - considérer la date de cessation de paiement le 15/10/2013 - la nomination de Mr Skander ARFAOUI Syndic de Faillite, adresse : 7 Bis rue Koutama Mutuelle Ville Tunis, Tél. 71 891 485.

Les créanciers sont appelés à présenter au Syndic leurs titres, avec un bordereau précisant les pièces remises, et les sommes réclamées, et ce dans un délai de 15 jours, à compter de la date de parution du présent avis au JORT. Ce délai est prolongé de 60 jours pour les créanciers domiciliés hors du territoire Tunisien, les dettes fiscales et les dettes revenant à la CNSS.

2026401875VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 juin 2026

BTK SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

Siège social : 10 bis, Avenue Mohamed V - 1001 Tunis

Régie par la loi 2001-83 de la 24/07/2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif

JORT n°59 du 24/07/2001

IU : 0741110C

Messieurs les actionnaires de la société «BTK SICAV», société

d'investissement à capital variable, sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire, qui aura lieu le vendredi 26 juin 2026 à 11 heures, au siège social de la société sis 10 bis Avenue Mohamed V Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration sur l'activité de la société relative à l'exercice clos le 31/12/2025 ;
- 2) Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025 ;
- 3) Examen et approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2025 ;
- 4) Approbation des conventions visées aux articles 200 et suivants et 475 de Code des Sociétés Commerciales mentionnées dans le rapport spécial de commissaire aux comptes ;
- 5) Quitus aux administrateurs;
- 6) Affectation des résultats de l'exercice 2025 ;
- 7) Pouvoirs en vue des formalités.

Les documents relatifs à cette assemblée sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

2026R01595SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

ESSOUKNA

Société Anonyme

Au capital de 5.050.500 Dinars

Siège Social : 46, Rue Tarek Ibn Zied - Mutuelleville - Tunis

Identifiant Unique : 0030436S

M. F. : 30436S/P/M/000

CNSS : 0074065-54

Les actionnaires de la société ESSOUKNA et les commissaires aux comptes sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Mardi 23 Juin 2026 à dix heures à la Maison de l'Entreprise, sise au Boulevard Principal - 1053 Les Berges du Lac - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2025 et présentation des états financiers individuels dudit exercice.

2. Lecture du rapport général des commissaires aux comptes relatif à l'exercice 2025.

3. Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif à l'exercice 2025 et approbation des conventions qui y sont énumérées.

4. Approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2025 et des états financiers arrêtés au 31/12/2025.

5. Affectation des résultats et des réserves.

6. Lecture du rapport d'activité consolidée et présentation des états financiers consolidés au 31/12/2025.

7. Lecture du rapport des commissaires aux comptes relatif aux états financiers consolidés au 31/12/2025 et approbation du rapport d'activité et des états financiers consolidés.

8. Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2025.

9. Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du conseil d'administration et au comité permanent d'audit.

10. Autorisation au conseil d'administration pour le rachat par la société d'une partie de ses actions.

11. Renouvellement du mandat d'un administrateur.

12. Désignation de deux commissaires aux comptes de la société.

13. Information de l'Assemblée Générale conformément à l'article 209 du Code des Sociétés Commerciales.

14. Pouvoir pour formalités.

2026R01597SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

SOCIETE SAYARA

Société Anonyme

Au capital de 1.500.000 Dinars

**Siège social : Immeuble SETCAR
GP1 KM 13 Ez-zahra**

Identifiant Unique : 0011877J

Messieurs les actionnaires de la société " SAYARA" sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 23/06/2026 à 14h00 à Ez-Zahra Route de Sousse, Km 13 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport de gestion de l'exercice 2025.

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2025 et approbation des conventions et opérations effectuées dans le cadre des dispositions prévues par les articles 200, 205 et 475 du code des sociétés commerciales.

3- Approbation des états financiers de l'exercice 2025.

4- Affectation des résultats.

5- Quitus aux administrateurs.

6- Fixation des jetons de présence.

7- Nomination des administrateurs

8- Autorisation et approbation du crédit de gestion obtenu par la Société auprès de l'UBCI,

9- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités prévues par la loi.

2026R01598SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Société EXXOIL

Société Anonyme

Au capital de 6.500.000 Dinars

**Siège social : Route Sousse KM 13
Ez-zahra**

Identifiant Unique : 430009C

Messieurs les actionnaires de la société "EXXOIL" sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 23/06/2026 à 09h00 à Ezzahra Route de Sousse, Km 13 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport de gestion de l'exercice 2025.

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2025 et approbation des conventions et opérations effectuées dans le cadre des dispositions prévues par les articles 200, 205 et 475 du code des sociétés commerciales.

3- Approbation des états financiers de l'exercice 2025.

4- Affectation des résultats.

5- Quitus aux administrateurs.

6- Fixation des jetons de présence.

7- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités prévues par la loi.

2026R01599SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Société SUD BITUME

Société Anonyme

Au capital de 726.000 Dinars

**Siège social: Immeuble SETCAR
GP1 KM 13 Ez-zahra**

Identifiant Unique: 447368K

Messieurs les actionnaires de la société " SUD BITUME" sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 23/06/2026 à 16h00 à Ez-Zahra Route de Sousse, Km 13 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport de gestion de l'exercice 2025.

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2025 et approbation des conventions et opérations effectuées dans le cadre des dispositions prévues par les articles 200, 205 et 475 du code des sociétés commerciales.

3- Approbation des états financiers de l'exercice 2025.

4- Affectation des résultats.

5- Quitus aux administrateurs.

6- Fixation des jetons de présence.

7- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités prévues par la loi.

2026R01600SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

SEFINA-SICAF

Société Anonyme

Au capital de 17.737.500 Dinars

Siège social : 7 Rue 8616 Impasse 5 Z.I Charguia

Identifiant Unique : 0447042P

Messieurs les actionnaires de la société "SEFINA-SICAF" sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 23/06/2026 à 15h00 à Ez-Zahra Route de Sousse, Km 13 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport de gestion de l'exercice 2025.

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2025 et approbation des conventions et opérations effectuées dans le cadre des dispositions prévues par les articles 200, 205 et 475 du code des sociétés commerciales.

3- Approbation des états financiers de l'exercice 2025.

4- Affectation des résultats.

5- Quitus aux administrateurs.

6- Fixation des jetons de présence.

7- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités prévues par la loi.

2026R01601SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

SOCIETE STAROIL

Société Anonyme

Au capital de 3.000.000 Dinars

Siège social : Route de Sousse GP1 KM 13 Ez-zahra

Identifiant Unique : 0001898J

Messieurs les actionnaires de la société " STAROIL" sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 23/06/2026 à 11h00 à Ez-Zahra Route de Sousse, Km 13 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport de gestion de l'exercice 2025.

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2025 et approbation des conventions et opérations effectuées dans le cadre des dispositions prévues par les articles 200, 205 et 475 du code des sociétés commerciales.

3- Approbation des états financiers de l'exercice 2025.

4- Affectation des résultats.

5- Quitus aux administrateurs.

6- Fixation des jetons de présence.

7- Renouvellement du mandat d'un commissaire aux comptes

8- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités prévues par la loi.

2026R01602SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE MAISON PILTER AFRIQUE DU NORD MAPAN

S.A. AU CAPITAL 180 000 DINARS

SIEGE SOCIAL : 17 AVENUE DE CARTHAGE - 1er Etage - TUNIS

M.F : 966 Z/A/M/000

Suite à la décision du Conseil d'Administration du 19 MAI 2026. Messieurs, les Actionnaires de la Société Maison Pilter Afrique du Nord «M A P A N» sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui aura lieu le MARDI 23 JUIN 2026 à 10 H 30 au siège de la Société «M A PAN» sise au 17 Avenue de Carthage - 1er Etage - TUNIS à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Examen du Rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de l'exercice 2025

2) Lecture du Rapport Général et du Rapport spécial du Commissaire aux Comptes relatifs aux mêmes exercices.

3) Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2025.

4) Affectation des résultats relatifs à l'exercice 2025.

5) Quitus aux administrateurs

6) Fixation des jetons de présence.

Les documents destinés à l'Assemblée Générale Ordinaire sont à la disposition Des actionnaires au siège social de la Société durant le délai légal.

2026R01604SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

CLINIQUE ALYSSA

Tunisian Clinic Alyssa

Société anonyme

Au capital de : 2.700.000 DT

Siège social à la Rue du lac Léman, 1053 - Les berges du lac - Tunis

IU : 0615319N

Les actionnaires sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire de la société qui aura lieu au siège social, le jeudi 18 juin 2026 à 10 heures.

Les points suivants sont à l'ordre du jour :

1. Examen du rapport d'activité 2025

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes 2025

3. Examen des états financiers et des conventions réglementées 2025

4. Affectation des résultats

5. Quitus aux administrateurs

6. Pouvoirs pour formalités

Je vous prie d'agréer, Madame/Monsieur, l'expression de notre haute considération.

2026R01606SANB3

Convocation à l'assemblée Générale Ordinaire Annuelle

La Société d'Etudes et d'Aménagement LA MARINA HAMMAMET -SUD «SEAHMS»

Société anonyme

Capital social : 19.500.000 dinars

Siège social : Marina Yasmine Hammamet

Messieurs les actionnaires sont informés que lors de sa réunion du 20/05/2026, le conseil d'administration

de la société a décidé de convoquer l'assemblée générale ordinaire annuelle à une réunion au Port de plaisance Yasmine Hammamet, le Mercredi 24/6/2026 à 10h00, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion du conseil d'administration relatif à l'exercice clos le 31/12/2025 ;
2. Lecture du rapport général des commissaires aux comptes relatif aux états financiers de l'exercice 2025 ;
3. Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux conventions réglementées visées à l'article 200 du code des sociétés commerciales;
4. Approbation des conventions réglementées visées à l'article 200 du code des sociétés commerciales ;
5. Approbation du rapport de gestion et des états financiers de l'exercice clos le 31/12/2025 ;
6. Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice clos le 31/12/2025 ;
7. Affectation des résultats;
8. Jetons de présence aux administrateurs ;
9. Renouvellement le mandat des administrateurs pour une durée de 3 ans expirant lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur l'exercice 2028.
10. Statuer sur la nomination d'un deuxième commissaire aux comptes.
11. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités de publicité.

2026R01619SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

LA COMPAGNIE TUNISIENNE DE SEMOULERIE «COTUSEM»

SOCIETE ANONYME

AU CAPITAL DE 30 000 000 DT

SIEGE SOCIAL : Z.I. ARIANA - TUNIS

Identifiant Unique : 0000255Y

Messieurs les actionnaires de LA COMPAGNIE TUNISIENNE DE

SEMOULERIE «COTUSEM» sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le Jeudi 25 Juin 2026, à 10 H au siège social de la société à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'année 2025.
- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2025.
- Approbation du rapport du conseil d'administration, des états financiers de l'exercice 2025 et affectation des résultats.
- Approbation des conventions visées par le code des sociétés commerciales.
- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2025.
- Fixation des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration.
- Nomination commissaire aux Comptes.
- Pouvoirs pour formalités.

2026R01621SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

SOCIETE DE RAFFINAGE ET DE CONDITIONNEMENT DES HUILES VEGETALES

«SATHOP»

SOCIETE ANONYME

AU CAPITAL DE 10 500 000 DT

SIEGE SOCIAL : Z.I ARIANA CHARGUIA II TUNIS

Identifiant Unique : 0011303Y

Messieurs les actionnaires de la SOCIETE DE RAFFINAGE ET DE CONDITIONNEMENT DES HUILES VEGETALES sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le Jeudi 25 Juin 2026, à 11 H au siège social de la société à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'année 2025.

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2025.

- Approbation du rapport du conseil d'administration, des états financiers de l'exercice 2025 et affectation des résultats.

- Approbation des conventions visées par le code des sociétés commerciales.

- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2025.

- Fixation des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration.

- Nomination du commissaire aux Comptes.

- Pouvoirs pour formalités.

2026R01622SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

ETABLISSEMENTS BECHIR KHALFALLAH & Cie "EBK"

S.A AU CAPITAL DE 1.100.000 DINARS

Siège Social : Z.I Ariana Charguia 2

Identifiant Unique : 0017682A

Messieurs les actionnaires de L'ETABLISSEMENT BECHIR KHALFALLAH & Cie sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le Mercredi 24 Juin 2026, à 09 H au siège social de la société à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'année 2025.

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2025.

- Approbation du rapport du conseil d'administration, des états financiers de l'exercice 2025 et affectation des résultats.

- Approbation des conventions visées par le code des sociétés commerciales.

- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2025.

- Fixation des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration.

- Pouvoirs pour formalités.

2026R01623SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

MANUFACTURE DE TOLE FINE ET D'EMBALLAGE METALLIQUE

«MTF EMBAMET»

SOCIETE ANONYME

AU CAPITAL DE 27.240.000 DT

SIEGE SOCIAL : Z.I. ARIANA - TUNIS

Identifiant Unique : 0035929G

Messieurs les actionnaires de LA MANUFACTURE DE TOLE FINE ET D'EMBALLAGE METALLIQUE «MTF EMBAMET» sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le Mercredi 24 Juin 2026 à 11 H, au siège social de la société et ce à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'année 2025.

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2025.

- Approbation du rapport du conseil d'administration, des états financiers de l'exercice 2025 et affectation des résultats.

- Approbation des conventions visées par le code des sociétés commerciales.

- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2025.

- Pouvoirs pour formalités.

2026R01624SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

AFRICA FOR INDUSTRY AND EXPORT

SOCIETE ANONYME

AU CAPITAL DE 4.000.000 DT

SIEGE SOCIAL : Z.I. ARIANA - TUNIS

Identifiant Unique : 0014432V

Messieurs les actionnaires de la Société AFRICA FOR INDUSTRY

AND EXPORT sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le Mercredi 24 Juin 2026, à 10 H au siège social de la société à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'année 2025.

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2025.

- Approbation du rapport du conseil d'administration, des états financiers de l'exercice 2025 et affectation des résultats.

- Approbation des conventions visées par le code des sociétés commerciales.

- Approbation de la réévaluation des biens immobiliers de la société.

- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2025.

- Fixation des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration.

- Nomination du commissaire aux comptes.

- Pouvoirs pour formalités.

2026R01625SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Société CAP CHEMICALS - SARL

SARL AU CAPITAL : 16 110 000 DINARS

SIEGE SOCIAL : Rue de la Physique Zone Industrielle Ben Arous 2013

IU : 1647942P

N° CNSS : 604405-52

Les associés de la société CAP Chemicals sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le 25/06/2026 à 10 Heures, au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des états financiers de l'exercice 2025;

- Affectation des résultats de l'exercice 2025;

- Approbation des conventions réglementées;

- Quitus à la gérance;

- Nomination d'un Commissaire aux Comptes,

- Questions diverses.

2026R01629SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société IDEAL SANITAIRE, SA

Au capital de 21560000 dinars

Siège social : Nâassen TUNISIE

IU : 0345571 W

Messieurs les actionnaires de la société Idéal Sanitaire sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra au siège social de la société sis à Chebedda 1135 Nâassen Tunisie, le jeudi 18 Juin 2026 à 10h30 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour ci-après :

- Lecture et Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers de l'exercice 2025.

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes pour l'exercice 2025

- Quitus aux administrateurs.

- Affectation du résultat de l'exercice 2025.

- Questions diverses.

2026R01632SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE INDUSTRIELLE D'AMORTISSEURS «S.I.A»

Société Anonyme

Au capital de 5.299.100 dinars

Siège social: Bir El Kassaa - Ben Arous

Registre National des Entreprises : 0045871L

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société Industrielle d'Amortisseurs «SIA» sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le :

Mercredi 24 juin 2026 à 09 heures 30 minutes au siège social de la société sis à Bir El Kassaa - Ben Arous, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport d'activité individuel de «SIA» sur la gestion de l'exercice 2025.

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes de «SIA» au titre des états financiers individuels 2025.

3- Approbation du rapport d'activité individuel de «SIA» sur la gestion de l'exercice 2025.

4- Approbation des états financiers individuels de la «SIA» pour l'exercice 2025.

5- Affectation des résultats de la société «SIA» de l'exercice 2025.

6- Approbation des conventions réglementées prévues par les articles 200 et 475 du CSC.

7- Lecture du rapport d'activité consolidé de «SIA» sur la gestion de l'exercice 2025.

8- Lecture du rapport général du commissaire aux comptes de «SIA» au titre des états financiers consolidés 2025.

9- Approbation du rapport d'activité consolidé de «SIA» sur la gestion de l'exercice 2025.

10- Approbation des états financiers consolidés «SIA» pour l'exercice 2025.

11- Approbation de la décision du Conseil d'Administration pour contracter les crédits de gestion nécessaires à l'exploitation auprès du système bancaire.

12- Quitus aux administrateurs.

13- Délégation de pouvoir pour l'accomplissement des formalités d'enregistrement, de dépôt et de publicité.

2026R01634SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Du 19 Juin 2026

Société d'Etudes et de Réalisation Touristiques Thermales S.E.R.T.T

Société Anonyme

Siège Social : Zone Touristique Dkhila Monastir B.P 64 Monastir République 5060

Identifiant Unique : N°1365090 B

Les actionnaires de la Société d'Etudes et de Réalisation

Touristiques Thermales S.E.R.T.T S.A sont convoqués à assister à l'assemblée générale ordinaire de la société qui se tiendra le 19 Juin 2026 à 9h :00 au siège social de la société sis à la Zone Touristique Dkhila Monastir B.P 64 Monastir République 5060.

La convocation a été traitée au registre National des entreprises le 19/05/2026 à 10 :37AM.

L'AGO est convoquée en vue de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

1- Lecture et approbation du Rapport du Conseil d'Administration sur l'Exercice 2024

2- Lecture du Rapport Général du Commissaire aux Comptes sur l'Exercice 2024

3- Approbation des états financiers de l'Exercice 2024

4- Approbation du rapport d'activité de l'Exercice 2024

5- Lecture du Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes

6- Approbation des conventions et opérations rentrant dans le cadre de l'Article 200 et suivants des Codes des Sociétés Commerciales

7- Affectation du résultat de l'Exercice 2024

8- Quitus aux membres du Conseil d'Administration

9- Pouvoirs pour formalités.

2026S00706SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Le Vendredi 26 Juin 2026

Sté Parc d'Expositions Foire Internationale de Sousse

Société anonyme

Au capital de 4 000 000 Dinars

Siège Social : Zone Sidi Abdelhamid Route de Monastir Rue Hédi Bouslama - 4061 Sousse

RNE : 0340568E

MF : 0340568EAM000

Les Actionnaires de la Société Parc d'Expositions Foire Internationale de Sousse sont convoqués en

Assemblée Générale Ordinaire, le vendredi 26 Juin 2026, à 10H, au siège de la société Zone Sidi Abdelhamid Route de Monastir, Rue Hédi Bouslama - 4061 Sousse à l'effet de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2025

2- Lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2025

3- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes et approbation des conventions mentionnées dans le rapport conformément aux dispositions des articles 200 et suivant et 475 du Code des sociétés commerciales

4- Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers clôturés le 31/12/2025

5- Affectation des résultats 2025

6- Distribution des dividendes

7- Quitus aux Administrateurs

8- Fixation du montant des jetons de présence

9- Approbation du projet des résolutions

10- Pouvoirs pour formalités de dépôt et publication.

Les documents nécessaires selon la loi relative à cette Assemblée Générale, sont mis à la disposition des actionnaires pour consultation au siège de la société dans les délais réglementaires.

2026S00719SANB3

CONVOCATION

INDUSTRIE SERVICES & REALISATIONS «I S R» S.A

Capital Social : 825 000 Dinars

Siège Social : route de Gabès km 2 cité El Mouallimin n°10- 3003 Sfax

RNE : 0018 104Y

Messieurs les actionnaires de la Société INDUSTRIE SERVICES & REALISATIONS "I S R" SA sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui

aura lieu le 20 juin 2026 à 10 heures, à l'immeuble Al Badr Rue du lac Mâlaren les berges du lac Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des modalités de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire,
2. Lecture et approbation éventuelle du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'activité de la société durant l'exercice 2025,
3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes de l'exercice 2025,
4. Examen et approbation éventuelle des états financiers de l'exercice arrêtés au 31/12/2025,
5. Approbation des conventions spéciales rentrant dans le cadre de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales,
6. Affectation des résultats de l'exercice 2025,
7. Quitus aux administrateurs,
8. Nomination du Commissaire aux Comptes,
9. Renouvellement du mandat des Administrateurs,
10. Questions Diverses.
11. Pouvoirs pour formalités.

2026X00773SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

Relative à l'exercice 2025 qui se tiendra le dimanche 14 Juin 2026

Polyclinique ERRACHID

SA au capital de 4.450.000 dinars

Siège social : Route de Lafrane km 3 - Sfax

Identifiant Unique : 1016647 A

Les actionnaires de la société anonyme Polyclinique ERRACHID sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, à The Z Hôtel Sfax, Route Manzel Cheker km2, rue Abou Bakr Esseddik Sfax, le dimanche 14 Juin 2026 à 10h à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Approbation de la date de tenue de l'assemblée générale annuelle.
- 2) Lecture du rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire annuelle.
- 3) Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes.
- 4) Approbation du rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale annuelle.
- 5) Approbation des états financiers de l'exercice 2025.
- 6) Affectation des résultats de l'exercice 2025.
- 7) Approbation des dons et subventions accordées.
- 8) Approbation des jetons de présence accordés aux membres du conseil d'administration.
- 9) Information des fonctions de direction occupées dans d'autres sociétés par les membres du conseil d'administration et le directeur général.
- 10) Approbation des conventions réglementées conclues entre les membres du conseil et la société régie par l'article 200 du code des sociétés commerciales.
- 11) Quitus aux membres du conseil d'administration et au directeur général.
- 12) Questions diverses.
- 13) Pouvoirs pour formalités.

Le conseil d'administration met à la disposition des actionnaires au siège social de la société : le rapport du conseil à l'assemblée relatif à l'exercice 2025, les états financiers de l'exercice clos au 31/12/2025, l'état des cautionnements, avals et garanties donnés par la société et des sûretés consenties par elle, le texte du projet des résolutions à soumettre à l'assemblée générale ordinaire annuelle, les rapports du commissaire aux comptes et la liste des actionnaires.

Les actionnaires seront admis à assister à l'assemblée sur simple justification de leur identité. Les représentants d'actionnaires seront admis sur présentation d'un mandat

spécial revêtu de la signature du mandant indiquant les noms et prénoms du mandant et du mandataire.

2026X00780SANB3

Convocation à l'Assemblée générale ordinaire

Société de transformation industrielle du métal "SOTIMETAL"

S.A. au Capital de 352.800 Dinars

Siège Social : Route de Gabès Km 8.5 Sfax

IDENTIFIANT RNE : 0580249 B

M.F : 0580249 B A M 000

Les actionnaires de la Société de transformation industrielle du métal "SOTIMETAL" sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le lundi 22 Juin 2026 à 14h00 au siège social en vu de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Approbation des formalités légales de l'assemblée générale ordinaire
- 2- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration pour l'exercice 2026
- 3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice 2026
- 4- Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2026
- 5- Affectation des résultats de l'exercice 2026
- 6- Approbation des conventions de l'article 200 du code des sociétés commerciales
- 7- Quitus aux administrateurs
- 8- Renouvellement du mandat ou modification des membres du conseil d'administration
- 9- Renouvellement du mandat ou nomination d'un nouveau PDG et limitation du pouvoir.

Tous les documents nécessaires sont mis à la disposition des actionnaires, pour consultation au siège social de la société dans le délai légal.

2026X00784SANB3

Convocation à l'Assemblée générale ordinaire

Société de Refendage de la Tôle "SORETOL"

S.A. au Capital de 6.400.000 Dinars

Siège Social : Route de Gabès Km 8.5 B.P. 171 Sfax 3018

IDENTIFIANT RNE : 0008493 W

M.F : 0008493 W A M 000

Les actionnaires de la société de refendage de la tôle "SORETOL" sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le lundi 22 juin 2026 à 10 h 00 au siège social de la société en vu de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Approbation des formalités légales de convocation de l'assemblée générale ordinaire
- 2- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration pour l'exercice 2025
- 3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice 2025
- 4- Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2025 et affectation ou distribution des résultats de l'exercice 2025
- 5- Approbation des conventions de l'article 200 du code des sociétés commerciale
- 6- Quitus aux administrateurs
- 7- Renouvent mandat du commissaire aux comptes pour les années 2026-2027-2028
- 8- Approbation achat immobilisations.

Tous les documents nécessaires sont mis à la disposition des actionnaires, pour consultation au siège social de la société dans le délai légal.

2026X00785SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

Relative à l'exercice 2025

Qui se tiendra le jeudi 25 Juin 2026

Polyclinique Essalama Sfax

SA au capital de 6 102.500 Dinars

Siège Social : Avenue des Martyrs, Place Bab Jebli - 3003 Sfax

Identifiant Unique : 0503855N

Les actionnaires de la société Polyclinique Essalama Sfax sont

convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des actionnaires qui aura lieu le jeudi 25 juin 2026 à 17H00 à la salle de réunion au siège social de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Lecture du rapport de gestion établi par le conseil d'administration relatif à l'exercice 2025.
- 2) Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2025.
- 3) Approbation du rapport de gestion établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2025.
- 4) Approbation des états financiers de l'exercice 2025.
- 5) Affectation des résultats de l'exercice 2025.
- 6) Information des fonctions de direction occupées dans d'autres sociétés par l'un ou les administrateurs, le président du conseil et le directeur général.
- 7) Approbation des conventions réglementées conclues entre les membres du conseil et la société, prévues par l'article 200 du code de sociétés commerciales, et telles que mentionnées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes.
- 8) Approbation des dons et subventions octroyés et approbation des prêts accordés au personnel.
- 9) Quitus aux membres du conseil d'administration et au directeur général.
- 10) Election des membres du conseil d'administration pour les exercices 2026-2027-2028.
- 11) Désignation d'un commissaire aux comptes pour la société pour les exercices 2026-2027-2028.
- 12) Questions diverses.
- 13) Pouvoirs pour formalités.

Le conseil d'administration met à la disposition des actionnaires au siège social de la société : le rapport de gestion établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2025, les états financiers relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, l'état de cautionnements, avals et garanties

données par la société et des sûretés consenties par elle, le texte du projet des résolutions à soumettre à l'assemblée générale ordinaire annuelle, les rapports du commissaire aux comptes et la liste des actionnaires.

Les actionnaires seront admis à assister à l'assemblée sur simple présentation de leurs identités. Les représentants d'actionnaires seront admis sur présentation d'un mandat spécial revêtu de la signature légalisée du mandant indiquant les noms et prénoms du mandant et du mandataire.

2026X00787SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

SOCIETE TUNISIENNE D'AUTOMOBILES «STA»

Société Anonyme

Faisant appel public à l'épargne

Au capital de 20 000 000 Dinars ZI Borj Ghorbel - Ben Arous

IU : 1352869M

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la SOCIETE TUNISIENNE D'AUTOMOBILES «STA» sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Lundi 22 Juin 2026 à 11 Heures au siège de l'Institut Arabe Des Chefs d'Entreprises (IACE), sis à la Rue du lac Turkana - 1053 les Berges Du lac 1- Tunis afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion sur l'activité de l'exercice 2025 ;
2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2025 ;
3. Approbation du rapport de gestion et des états financiers clos au 31/12/2025 ;
4. Quitus aux administrateurs;
5. Approbation des conventions conclues conformément aux dispositions de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales;

6. Affectation des résultats de l'exercice ;
7. Fixation du montant des jetons de présence;
8. Nomination de membres du Conseil d'Administration;
9. Renouvellement du mandat des commissaires aux comptes; et
10. Pouvoirs pour formalités.

Le présent avis annule et remplace les avis ayant le même objet et parus au JORT (Annonces légales) n°55 du 12 mai 2026 sous la référence 2026401688SANB3 et au Bulletin Officiel du Registre National des Entreprises n°114 du 11 mai 2026 sous la référence 202654378 suite au report décidé par le conseil d'administration.

2026401826SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE RELATIVE A L'EXERCICE 2025

SOCIETE GENERALE DU CUIR "SOGECUIR"

Société Anonyme

Au capital de 71.240 Dinars

Siège social : 124, Rue Radhia Haddad - TUNIS

Messieurs les Actionnaires de la Société Générale du Cuir «SOGECUIR» sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle le Samedi 27 Juin 2026 à 09H00 au Siège de la Société sis au 124, Rue Radhia Haddad à Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2025.
- 2) Rapports du Commissaire aux comptes relatifs au même exercice,
- 3) Discussion et approbation du rapport du Conseil d'Administration du Bilan et des Comptes de résultats relatifs au même exercice.
- 4) Affectation des résultats relatifs au même exercice.
- 5) Quitus aux Administrateurs.

6) Désignation ou renouvellement du mandat de deux membres du Conseil d'Administration.

2026401829SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

COMPAGNIE MONASTIRIENNE IMMOBILIERE & TOURISTIQUE

S.A AU CAPITAL DE : 9100 000 D

SIEGE SOCIAL : 15 RUE 1er JUIN 1002 TUNIS

IDENTIFIANT UNIQUE : 0009097R

Messieurs les actionnaires de la société COMIT sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu au 72 Bis, Rue des Minéraux Z.I LA CHARGUIA 1 - 2035 Tunis - Carthage, le 19 Juin 2026 à Neuf heures à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Entériner les modalités de convocation de l'assemblée générale
- 2- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2025.
- 3- Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes, relatifs à l'exercice 2025.
- 4- Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2025.
- 5- Affectation du résultat de l'exercice 2025.
- 6- Approbation des conventions régies par les dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.
- 7- Quitus aux administrateurs.
- 8- Pouvoirs en vue des formalités.

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE PRISMA SA

Société anonyme

Au capital de 1 662 300 Dinars

Identifiant Unique : 774595/S/A/M/000

Siège social : Bureau A 3.2 3ème étage Bloc A Immeuble Ichbillia Cité des Pins Les Berges du lac - Tunis 1053

Messieurs les actionnaires de la société Prisma sont priés d'assister à

la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 11/06/2026 à 15 heures au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur les questions portées sur l'ordre du jour suivant :

1. Modalité de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire.
2. Examen et approbation des états financiers définitifs de l'exercice 2025 de la société Prisma.
3. Examen et approbation des états financiers définitifs consolidés de l'exercice 2025.
4. Approbation du rapport de gestion de l'exercice 2025 de la société Prisma et du rapport de gestion du groupe.
- 5- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2025.
- 6- Affectation du résultat de l'exercice 2025.
- 7- Renouvellement du Conseil d'Administration.
- 8- Quitus aux administrateurs.
- 9- Pouvoirs.

2026401831SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

JURIDOC

Société Anonyme

Au capital de 30.620 Dinars

Siège Social: Immeuble Titanium Bureau n°16, Les Jardins du Lac 2 - 1053 Lac2 Tunis, Tunisie

Matricule Fiscal: 1735069P/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la Société «JURIDOC» sont convoqués pour assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 17 Juin 2026 à 10 heures au siège de la société, sis à l'immeuble Titanium Bureau n°16 Les Jardins du Lac 2, 1053 - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification des modes et des délais de convocation,

- Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2025,
- Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes sur l'année 2025,
- Approbation des Etats financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2025,
- Affectation des résultats,
- Quitus aux membres du Conseil d'administration,
- Approbation des conventions réglementées mentionnées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales relatives à l'exercice clos le 31 Décembre 2025,
- Pouvoirs pour formalités.

2026401834SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire

JURIDOC

Société Anonyme

Au capital de 30.620 Dinars

Siège Social : Immeuble Titanium Bureau n°16, Les Jardins du Lac 2 1053 Lac2 Tunis, Tunisie

Matricule Fiscal :
1735069P/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la Société «JURIDOC» sont convoqués pour assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le 17 Juin 2026 à 11 heures au siège de la société, sis à l'immeuble Titanium Bureau n°16 Les Jardins du Lac 2, 1053 - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification des modes et des délais de convocation,
- Changement de l'adresse du siège social,
- Modification de l'article 4 des statuts
- Pouvoirs pour formalités.

2026401835SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE DE PROMOTION TOURISTIQUE HAMMAMET SA

SOCIETE ANONYME

AU CAPITAL DE : 116 800 000 DINARS

IDENTIFIANT UNIQUE : 1478140T

SIEGE SOCIAL : 70-72 AVENUE HABIB BOURGUIBA 1000- TUNIS

Le Conseil d'Administration réuni le 14 Avril 2026 convoque les actionnaires de la Société de Promotion Touristique Hammamet SA sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le Jeudi 18 Juin 2026 à 09h00 au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des délais et des modalités de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire,
2. Lecture et examen du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société au titre de l'exercice clos le 31/12/2025,
3. Lecture des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025,
4. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025,
5. Approbation de conventions réglementées,
6. Quitus aux Administrateurs pour la gestion relative à l'exercice 2025,
7. Affectation du résultat de l'exercice 2025,
8. Renouvellement du mandat d'un Commissaire aux Comptes,
9. Pouvoirs pour formalités.

2026401841SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Hammamet Leisure Company SA

SOCIETE ANONYME

AU CAPITAL DE 21 857 100 DINARS

IDENTIFIANT UNIQUE : 1004257A

SIEGE SOCIAL : 70-72 AVENUE HABIB BOURGUIBA 1000 - TUNIS - TUNISIE

Le Conseil d'Administration réuni le 10/04/2026 convoque les actionnaires

de la Société Hammamet Leisure Company SA à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le jeudi 18 juin 2026 à 10h00 au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des délais et des modalités de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire,
2. Lecture et examen du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société au titre de l'exercice clos le 31/12/2025,
3. Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025,
4. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025,
5. Approbation des conventions réglementées,
6. Quitus aux Administrateurs pour la gestion relative à l'exercice 2025,
7. Affectation du résultat de l'exercice 2025,
8. Allocation des jetons de présence,
9. Pouvoirs pour formalités.

2026401842SANB3

LEVEL 4

SOCIETE ANONYME

AU CAPITAL SOCIAL DE 10.903.000 DINARS

SIEGE SOCIAL : 15 Avenue de Carthage, 1000 - Tunis

Identifiant Unique : 1538715X

Messieurs les Actionnaires de la société «LEVEL 4» sont convoqués à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le lundi 15 juin 2026 à 11 Heures, au siège de la société sis au 15 Avenue de Carthage, 1000 - Tunis, à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et délais de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire;
2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2025 ;

3. Examen et approbation des conventions réglementées;
 4. Approbation du rapport de gestion et des états financiers de l'exercice 2025 ;
 5. Affectation du résultat relatif à l'exercice 2025 ;
 6. Quitus aux administrateurs et à la Directrice Générale;
 7. Attribution des jetons de présence;
 8. Renouvellement des mandats des administrateurs;
 9. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes;
 10. Pouvoirs et formalités.
- 2026401843SANB3

CONVOCATION

CHANTUNI SA

Société Anonyme

Au capital de 720.000,000 Dinars

Zone industrielle, 5014 Beni Hassen - Monastir

RNE : 022034F

MF : 022034F/A/M/000

CNSS : 70269-41

Les Actionnaires de la Société Anonyme dite «CHANTUNI S.A.», sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le Lundi 22 juin 2026 à 8 heures, au siège de la Société «CHANTELLE S.A.» sis au 8-10, rue de Provigny - 94230 CACHAN / FRANCE, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des Rapports du Conseil et du Commissaire aux Comptes sur la marche de la Société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2025 ;
2. Lecture du Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées aux articles 200, 205 et 475 du Code des sociétés Commerciales;
3. Approbation s'il y a lieu, desdits comptes, rapports et conventions;
4. Quitus éventuel aux Administrateurs;
5. Affectation des résultats de l'exercice ;

6. Renouvellement du mandat d'Administrateurs.
- 2026401857SANB3

CONVOCATION

«SOFAM S.A.»

Société Anonyme

Au capital de 400.000,000 Dinars

Avenue Habib Bourguiba - TEBOULBA

RNE : 022700S

MF : 022700S/A/M/000

CNSS : 107306-24

Les Actionnaires de la Société Anonyme dite «SOFAM S.A.», sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le lundi 22 juin 2026 à 9 heures, au siège de la Société «CHANTELLE S.A.» sis au 8-10, rue de Provigny - 94230 CACHAN / FRANCE, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des Rapports du Conseil et du Commissaire aux Comptes sur la marche de la Société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2025 ;
2. Lecture du Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées aux articles 200, 205 et 475 du Code des Sociétés Commerciales;
3. Approbation s'il y a lieu, desdits comptes, rapports et conventions;
4. Quitus éventuel aux Administrateurs;
5. Affectation des résultats de l'exercice.

2026401858SANB3

CONVOCATION

«SOTUFAM S.A.»

Société Anonyme

Au capital de 1.060.000,000 Dinars

Siège social : 5014 BENI HASSEN

RNE : 0978425E

MF : 0978425 E/A/M/000

CNSS : 294151-47

Les Actionnaires de la Société Anonyme dite «SOTUFAM S.A.»,

sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire le lundi 22 juin 2026, à 11 heures, au siège de la Société «CHANTELLE S.A.» sis au 8-10, rue de Provigny - 94230 CACHAN / FRANCE, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Mise en conformité avec l'article 388 du code des sociétés commerciales.

2026401859SANB3

CONVOCATION

«SOTUFAM S.A.»

Société Anonyme

Au capital de 1.060.000,000 Dinars

Siège Social : 5014 BENI HASSEN

RNE : 0978425E

MF : 0978425E/A/M/000

CNSS : 294151-47

Les Actionnaires de la Société Anonyme dite «SOTUFAM S.A.», sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le lundi 22 juin 2026 à 10 heures, au siège de la Société «CHANTELLE S.A.» sis au 8-10, rue de Provigny - 94230 CACHAN / FRANCE, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des Rapports du Conseil et du Commissaire aux Comptes sur la marche de la Société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2025 ;
 2. Lecture du Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées aux articles 200, 205 et 475 du Code des Sociétés Commerciales;
 3. Approbation s'il y a lieu, desdits comptes, rapports et conventions;
 4. Quitus éventuel aux Administrateurs;
 5. Affectation des résultats de l'exercice;
 6. Mise en conformité avec l'article 388 du CSC.
- 2026401860SANB3

CONVOCAATION

CONNECT

Société anonyme

Au capital de 150 000 dinars

Siège social: Route Borj Touil - 2081 Cité Chaker - RAOUED - ARIANA, TUNISIE

IU : 0913075Y

Les actionnaires de la société CONNECT S.A sont convoqués pour le lundi 15/06/2026 à 15.30H en assemblée générale ordinaire qui se tiendra au siège social à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Approbation des modalités et du mode de convocation.
- 2- Lecture et approbation du rapport de gestion établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2025.
- 3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes et approbation des états financiers de l'exercice clos le 31/12/2025.
- 4- Affectation des résultats de l'exercice 2025.
- 5- Quitus aux membres du conseil d'administration.
- 6- Approbation des conventions réglementées prévues par l'article 200 C.S.C.
- 7- Nomination des membres du nouveau CA et désignation CAC période 2026-2027-2028
- 8- Questions diverses
- 9- Pouvoirs pour formalités.

Tous les documents afférents à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

2026401865SANB3

Convocation à l'assemblée générale Ordinaire

"Société Cytopharma SA"

Société anonyme

Au capital social : 25.695.590 D

Siège social : ZI Hammam Zriba, Zaghouan

MF : 1204054DAM000

Les actionnaires de la société sont invités à assister à la réunion de

l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le vendredi 26 Juin 2026 à 10h00 au siège de la société Arab Tunisian Development SICAR sise à rue Lac Léman, immeuble regency, Bloc A - 2ème étage, Tunis 1053.

A l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Ratification des modes et délais de convocation de l'AGO.
- 2- Lecture et discussion du rapport du conseil d'administration destiné à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.
- 3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025.
- 4- Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2025.
- 5- Affectation du résultat.
- 6- Approbation des conventions réglementées.
- 7- Quitus aux administrateurs.
- 8- Fixation des jetons de présence.
- 9- Nomination du Commissaire aux comptes.
- 10- Nouveau mandat des administrateurs.
- 11- Pouvoirs pour formalités.

2026401866SANB3

CONVOCAATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

«SOTUFRA S.A.»

Société Anonyme

Au capital de 635.250 dinars

SIEGE SOCIAL : ZONE INDUSTRIELLE GROMBALIA

I.F : 20477-X-A/M/00

Messieurs les actionnaires de la société «SOTUFRA S.A» sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le samedi 27 juin 2026 à 11 heures au siège social de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Lecture du rapport du conseil d'administration sur la gestion 2025 ;
- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes;
- Examen et approbation des états financiers 2025 ;
- Quitus aux administrateurs;
- Affectation des résultats;
- Renouvellement du mandat des administrateurs;
- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes;
- Pouvoirs pour formalités.

2026401868SANB3

CONVOCAATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE BIEN VU SA

Siège social : 29, Avenue de Paris, 1001 Tunis

Capital social: 2451 480 DT

Identifiant unique: 0645015Q

Messieurs les Actionnaires de la SOCIETE BIEN VU - SA sont convoqués au siège social de la société sis au 29, Avenue de Paris, 1001 Tunis le lundi 22 Juin 2026 pour :

l/ L'Assemblée générale ordinaire à 9h30 et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Entérinement du retard constaté dans la tenue des assemblées générales.
- 2- Lecture des rapports de gestion pour les exercices 2019, 2020, et 2021.
- 3- Lecture des rapports des commissaires aux comptes des exercices 2019, 2020 et 2021.
- 4- Approbation des états financiers des exercices 2019, 2020 et 2021.
- 5- Approbation des conventions prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.
- 6- Affectation des résultats.
- 7- Désignation de commissaires aux comptes pour les exercices 2022,2023 et 2024.

8- Questions diverses.

II/ L'Assemblée générale extraordinaire à 11 h et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Constatation de la réduction des fonds propres en deçà de la moitié du capital social conformément aux dispositions de l'article 388 du code des Sociétés commerciales, et approbation de la poursuite de l'activité.

2- Modification de l'article 2 des Statuts relatif à l'objet Social pour devenir comme suit :

Activité principale: Exploitation des hôtels.

Activité secondaire: Agence de publicité et de services.

2026401870SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

La société Général Industries du Nord GINOR- SA

Capital social : 50.000.000 TND

Siège social : 19, Rue d'Allemagne Tunis

IU : 1039673B

Le Conseil d'Administration de la Société Général Industries du Nord - S.A a l'honneur de convoquer les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mercredi 24 juin 2026 à 9h à l'hôtel Movenpick Gammarth pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation l'Avenant entre La société Général Industries du Nord "Ginor" et Rayen Food Industries et les contrats y afférents

2. Pouvoir pour accomplissement des formalités.

2026401874SANB3

Sociétés communautaires

Convocation à une Assemblée Générale Ordinaire

La Société Communautaire Régionale de l'Agriculture et des Industries Alimentaires DEPIENNE

Rue Zaghwane naamia el fahs 1140

Numéro d'immatriculation au Registre National des Entreprises : ER20250244548

Matricule fiscal : 1946968Q

La Société Communautaire Régionale de l'Agriculture et des Industries Alimentaires DEPIENNE invite tous les actionnaires participant au capital de la société à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire relative à l'exercice comptable 2025, qui se tiendra le dimanche 07/06/2025 à 10h00 au siège de la Maison des Jeunes, Cité Essaada, El Fahs.

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'activité de la société pour l'exercice 2025.

2. Lecture du rapport du Commissaire aux comptes et approbation dudit rapport.

3. Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2025.

4. Affectation des résultats de l'exercice.

5. Quitus aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre de l'exercice 2025.

6. Examen des programmes et projets futurs de la société.

7. Questions diverses relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire.

8. Divers.

Les actionnaires sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire par remise directe des convocations contre décharge.

En conséquence, tous les actionnaires sont cordialement invités à assister à cette réunion aux date, heure et lieu indiqués ci-dessus.

2026R01653SODB3

Autres sociétés

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire au titre de l'exercice 2025

Coopérative de base des services agricoles "OXYAGRO" - Sidi Bouzid Ouest

Identifiant fiscal : 1850603K

La Coopérative de base des services agricoles «OXYAGRO», sise à Sidi Bouzid, porte à la connaissance de l'ensemble de ses adhérents qu'une Assemblée Générale Ordinaire, au titre de l'exercice 2025, se tiendra le 19 juin 2026 à 09h00, au siège de la coopérative à Bir El Haffey.

Ordre du jour :

- Présentation du rapport moral et approbation

- Présentation des états financiers et approbation

- Ouverture des adhésions et des retraits des agriculteurs

- Renouvellement du Conseil d'Administration et répartition des fonctions

- Révision du règlement intérieur et ajout de nouvelles activités à la fiche d'identification fiscale

- Présentation des équipements réceptionnés

- Questions diverses relevant du Conseil d'Administration.

2026R01626SODB3

DIVERS

Avis au public

Avis

Monsieur Mondher ben Mohamed Ayedi déclare qu'il est propriétaire de

l'ensemble d'une maison d'une superficie de 350 m² situé sur la route de Tunis klm 5, et informe le public qu'il a perdu ses titres de propriété concernant les trois actes d'achat datés le 31/05/1998 dressé par les notaires Sami Sallemi et Ahmad Jbir et il désire avoir une deuxième copie originale des trois actes précités.

Les oppositions se présentent au bout de 30 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT chez le notaire Chtourou Mourad rue des notaires Sfax.

2026X00772DIVD2

AVIS

BOUASSIDA SEMIA ANNONCE QU'ELLE POSSEDE UNE CONSTRUCTION A L'AVENUE HABIB THAMEUR DE TITRE FONCIER N°248698 EFFECTUER PAR L'ACTE DE PARTAGE DATE DU 7/6/1991 ET ELLE A PERDU LE TITRE DE PROPRIETE ET ELLE DESIRE SE FAIRE DELIVRER UNE AUTRE COPIE ORIGINALE. TOUT CONTESTANT DEVRA S'ADRESSER AU BUREAU DU NOTAIRE NAOUFEL TRIGUI ET CE DANS UN DELAI DE 30 JOURS A PARTIR DE LA DATE DE PARUTION DE CET AVIS.

2026X00775DIVD2

Avis

Azhar Frikha déclare qu'il a perdu son titre de propriété d'un terrain à 1000 m² avec maison située à Sfax route El ain K 5 provenant par acte de vente du 25/11/2001 enregistré le 06/09/2003 n°M068386 par les deux notaires Lotfi et Mahmoud Meziou.

Il veut extraire un autre qui remplace le premier, qui a une opposition la donnera à Mziou Lotfi Imm : Laperla BN°3 dans un délai de 30 j.

2026X00776DIVD2

AVIS

MADAME SOUAD KOUBAA ANNONCE QU'ELLE A PERDU L'ACTE DE PROPRIETE D'UN TERRAIN D'UNE SUPERFICIE DE 983 M2 ET D'UN TERRAIN D'UNE SUPERFICIE DE 978 M2 ET D'UN TERRAIN D'UNE SUPERFICIE DE 967 M2 QUI EST SITUE ROUTE SALTANIA KLM 17 HAGOUNA SFAX, ET IL EST EFFECTUE PAR L'ACTE DE VENTE DATEE LE 24/10/1991 ET ENREGISTRE LE 03/12/1991 N° 6421 A L'ATTESTATION DE DEUX NOTAIRES TAHER SALLEMI ET HOUSSINE TURKI. ET ELLE DESIRE SE FAIRE DELIVRER UNE AUTRE COPIE ORIGINALE DE TOUT CONTESTANT DEVRA S'ADRESSER AU CABINET DE NOTAIRE MAITRE AMEL MARZOUKI OU EXISTE DANS RUE ALI BALHAOUNE SKHIRA SFAX DANS UN DELAI NE DEPASSE PAS 30 JOURS.

2026X00777DIVD2

AVIS

MADAME SOUAD KOUBAA ANNONCE QU'ELLE A PERDU L'ACTE DE PROPRIETE DES PARTS D'UN TERRAIN D'UNE SUPERFICIE DE 7563 M2 QUI EST SITUE LOUZA JBENIANA SFAX, ET IL EST EFFECTUE PAR L'ACTE DE VENTE DATEE LE 19/12/2003 ET ENREGISTRE LE 22/12/2003 N°M024971 A L'ATTESTATION DE DEUX NOTAIRES ADEL GMATTI ET ALI RHALEM. ET ELLE DESIRE SE FAIRE DELIVRER UNE AUTRE COPIE ORIGINALE DE TOUT CONTESTANT DEVRA S'ADRESSER AU CABINET DE NOTAIRE MAITRE AMEL MARZOUKI OU EXISTE DANS RUE ALI BALHAOUNE SKHIRA SFAX DANS UN DELAI NE DEPASSE PAS 30 JOURS.

2026X00778DIVD2

Avis

Mme Salha bent Mohamed Boucitta Et ses frères Kmar, Aziza, Abderrazek, Toufik et Neji annoncent que le titre de propriété du logement n°35 sise à cité hedi chaker rte saltania km 05 Sfax fondu sur un terrain de superficie de 78 m² est perdu et qu'ils désirent obtenir un nouveau acte original du titre, tout contestant devra s'adresser au bureau du NOTAIRE Ben Salah Istabrak sise Elmadina Elatigua Sfax dans un délai de 30 jours.

2026X00779DIVD2

Avis

Suite à la demande de mise à jour présentée par Maître Ghrairi Mondher au profit de Yassine et Lobna fils de Ahmed ben Ali Guesmi N° 1493 auprès du tribunal foncier section de Jendouba visant à inscrire une vente émanante de la commune de Ghardimaou au profit de Ahmed ben Ali Guesmi ainsi que le décès de celui-ci et ce au titre foncier N°7219 Jendouba.

Et attendu que les demandeurs se basent dans leur demande sur à la succession à leur père Ahmed Geusmi lequel à acquis le terrain auprès de la commune de Ghardimaou d'après l'attestation émanante de la commune de Ghardimaou sous le N° 1492 faisant preuve de l'appropriation de Ahmed Geusmi d'un terrain sis à la cité Ennouhoudh 2, ainsi qu'un reçu de paiement d'un acompte délivré par la commune de Ghardimaou en date du 03/03/1981 relatif à la vente d'une parcelle de terrain N° 05 située au lotissement cité Ennouhoud Ghardimaou.

Et attendu qu'il a été vérifié par le tribunal foncier lors des enquêtes sur les lieux et en privé que la commune de Ghardimaou à belle et bien effectué une vente au profit de Ahmed Guesmi consistant actuellement en un

logement bâti sur 400 mètre carré environ et faisant partie du titre foncier N° 7219 Jendouba dont la commune de Ghardimaou est propriétaire.

En conséquence, et conformément aux articles 05 et 06 et 17 de la loi N°34 de l'année 2001 relative à la mise à jour des titres fonciers, a ordonné les demandeurs Yassine et Lobna fils d'Ahmed ben Ali Geusmi

d'effectuer une publication complémentaire au JORT et à l'un des journaux quotidiens en langue arabe dont l'objet est la vente effectuée par la commune de Ghardimaou au profit d'Ahmed ben Ali Geusmi à savoir une parcelle de terrain située au lotissement Ennouhoudh 2 commune de Ghardimaou qui fait 400 mètres carrés environ appartenant au titre foncier 7219 Jendouba.

Sur ce,

Quiconque ayant un droit réel sur la vente objet de cette publication, est en mesure d'effectuer une opposition auprès de la chambre de dégel au tribunal foncier section de Jendouba au dossier N°1493 dans un délai de deux mois à partir de la date de cette publication.

2026401825DIVD2

BILANS ET COMPTES FINANCIERS

BTK SICAV

Société d'investissement à Capital Variable

loi 2001-83 du 24/7/2001

JORT n° 59 du 24/07/2001

Identifiant Unique : 0741110C

BILAN arrêté au 31 décembre 2025 (Unité : en Dinars)

	Notes	31/12/2025	31/12/2024
ACTIF			
AC 1 - Portefeuille - titres	3.1	57 342 504,281	34 692 537,525
a - Actions et Valeurs assimilées		8 984 425,331	2 876 335,704
b - Obligations et Valeurs assimilées		48 358 078,950	31 816 201,821
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités	3.3	65 669 516,957	25 472 123,715
a - Placements monétaires		60 602 717,912	16 627 060,190
b - Disponibilités		5 066 799,045	8 845 063,525
AC 3 - Créances d'exploitation		52,360	52,360
Autres débiteurs		52,360	52,360
TOTAL ACTIF		123 012 073,598	60 164 713,600
PASSIF			
PA1- OPERATEURS CREDITEURS	4.5	309 659,488	140 399,607
PA2- AUTRES CREDITEURS DIVERS	4.5	42 540,873	35 761,057
TOTAL PASSIF		352 200,361	176 160,664
ACTIF NET			
CP 1 -Capital	3.7	96 290 334,889	49 899 650,736
CP2- SOMMES CAPITALISABLES	3.8	26 369 538,348	10 088 902,200
Sommes capitalisables des exercices antérieurs(*)		19 350 359,156	6 129 208,491
Sommes capitalisables de la période		7 019 179,192	3 959 693,709
ACTIF NET		122 659 873,237	59 988 552,936
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF		123 012 073,598	60 164 713,600

(*) : L'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 mars 2022, a décidé de changer la dénomination de la SICAV de « Univers Obligations SICAV » en « BTK SICAV » de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de Distribution à un OPCVM de Capitalisation.

BTK SICAV

Société d'investissement à Capital Variable

loi 2001-83 du 24/7/2001

JORT n° 59 du 24/07/2001

Identifiant Unique : 0741110C

ETAT DE RESULTAT
De la période du 01 Janvier au 31 Décembre 2025
(Unité : en Dinars)

	Notes	01/01/2025 31/12/2025	01/01/2024 31/12/2024
PR1- Revenu du portefeuille-titres	3.2	2 851 365,853	2 190 111,109
a. Dividendes		58 384,530	0,000
b. Revenus des obligations et valeurs assimilées		2 792 981,323	2 190 111,109
PR2- Revenus des placements monétaires	3.4	4 100 302,005	1 696 859,282
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		6 951 667,858	3 886 970,391
CH1- Charges de gestion des placements	3.6	-964 851,289	-388 317,523
REVENU NET DES PLACEMENTS		5 986 816,569	3 498 652,868
PR3- Autres produits		0,000	0,000
CH3- Autres charges	3.6	-141 820,445	-83 015,525
RESULTAT D'EXPLOITATION		5 844 996,124	3 415 637,343
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation	3.8	1 174 183,068	544 056,366
SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE (*)		7 019 179,192	3 959 693,709
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-1 174 183,068	-544 056,366
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		237 701,853	34 248,025
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		293 535,371	41 016,419
Frais de négociation de titres		0,000	0,000
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		6 376 233,348	3 490 901,787

(*) : L'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 mars 2022, a décidé de changer la dénomination de la SICAV de « Univers Obligations SICAV » en « BTK SICAV » de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de Distribution à un OPCVM de Capitalisation.

BTK SICAV

Société d'investissement à Capital Variable

loi 2001-83 du 24/7/2001

JORT n° 59 du 24/07/2001

Identifiant Unique : 0741110C

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
De la période du 01 Janvier au 31 Décembre 2025
 (Unité : en Dinars)

	01/01/2025	01/01/2024
	31/12/2025	31/12/2024
<u>AN1- Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>		
a. Résultat d'exploitation	5 844 996,124	3 415 637,343
b. Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	237 701,853	34 248,025
c. Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	293 535,371	41 016,419
d. Frais de négociation de titres	0,000	0,000
<u>AN2- Distributions de dividendes</u>	0,000	0,000
<u>AN3- Transactions sur le capital</u>	56 295 086,953	18 402 050,941
a. Souscriptions	107 735 478,187	49 755 339,768
- Capital	86 997 568,801	44 370 125,864
- Régularisation des sommes non distribuables	178 365,892	-1 429 424,601
- Régularisation des sommes capitalisables	20 559 543,494	6 814 638,505
b. Rachats	-51 440 391,234	-31 353 288,827
- Capital	-41 190 303,154	-27 938 304,306
- Régularisation des sommes non distribuables	-126 184,610	899 725,845
- Régularisation des sommes capitalisables	-10 123 903,470	-4 314 710,366
VARIATION DE L'ACTIF NET	62 671 320,301	21 892 952,728
<u>AN4- Actif net</u>		
En début de l'exercice	59 988 552,936	38 095 600,208
En fin de l'exercice	122 659 873,237	59 988 552,936
<u>AN5- Nombre d'actions</u>		
En début de l'exercice	476 057	324 144
En fin de l'exercice	913 070	476 057
VALEUR LIQUIDATIVE	134,338	126,011
<u>AN6- Taux de rendement</u>	6,61%	7,22%

(*) : L'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 mars 2022, a décidé de changer la dénomination de la SICAV de « Univers Obligations SICAV » en « BTK SICAV » de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de Distribution à un OPCVM de Capitalisation.

Les états financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF

2026R01596BCFA5

REPUBLIQUE TUNISIENNE
 MINISTERE DU COMMERCE
 OFFICE DU COMMERCE DE LA TUNISIE

BILAN
 (Exprime en dinars)
 Exercice clos le 31 décembre 2024

	Notes	2024	2023
ACTIFS			
ACTIFS NON COURANTS			
Actifs immobilises			
Immobilisations incorporelles	4-1	2 484 481	2 460 902
Amortissements	-	1 998 588	1 592 970
		485 893	867 932
Immobilisations corporelles	4-1	56 464 875	55 505 681
Amortissements	-	41 714 936	39 922 405
		14 749 939	15 583 276
Immobilisations financières	4-2	37 236 638	36 270 688
Provisions	-	12 552 829	12 136 808
		24 683 809	24 133 880
Total des actifs non courants		39 919 641	40 585 088
ACTIFS COURANTS			
Stocks	4-3	342 508 392	177 983 762
Provisions	-	3 122 525	14 103 466
		339 385 867	163 880 296
Clients et comptes rattachés	4-4	762 729	832 706
Provisions	-	587 546	587 546
		175 183	245 160
Autres actifs courants	4-5	106 944 541	71 826 847
Provisions	-	24 163 542	20 023 413
		82 780 999	51 803 434
Placements et autres actifs financiers		-	-
Liquidités et équivalents de liquidités	4-6	28 644 405	18 822 202
Total des actifs courants		450 986 454	234 751 092
Total des actifs		490 906 095	275 336 180

REPUBLIQUE TUNISIENNE
 MINISTERE DU COMMERCE
 OFFICE DU COMMERCE DE LA TUNISIE

BILAN
 (Exprime en dinars)
 Exercice clos le 31 décembre 2024

	Notes	2024	2023
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
Capitaux propres			
Fonds de dotation		500 000	500 000
Reserves pour fonds social	4-7	1 713 294	- 1 719 699
Autres capitaux propres		32 618 513	32 618 513
Resultats reportés		1 036 580 531	- 825 377 070
Modifications comptables		-	- 5 406 872
Total des capitaux propres avant resultat de l'exercice		- 1 005 175 312	- 799 385 128
Résultat de l'exercice		- 134 081 595	- 205 796 589
Total des capitaux propres avant affectation		- 1 139 256 907	- 1 005 181 717
Passifs			
Passifs non courants			
emprunts	4-8	321 993 778	322 958 737
Provisions pour risques et charges		4 394 094	3 917 473
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	4-9	201 617 850	259 773 738
Provisions pour risques et charges	4-10	991 976	24 320 398
Autres passifs courants	4-11	66 643 446	131 155 491
Concours bancaires et autres passifs financiers	4-12	1 034 521 858	538 392 060
Total des passifs		1 630 163 002	1 280 517 897
Total des capitaux propres et des passifs		490 906 095	275 336 180

REPUBLIQUE TUNISIENNE
 MINISTERE DU COMMERCE
 OFFICE DU COMMERCE DE LA TUNISIE

ETAT DE RESULTAT
 (Exprime en dinars)
 Exercice clos le 31 décembre 2024

	Notes	2024	2023
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	5-1	844 343 180	725 032 952
Cout des ventes	5-2	- 860 993 626	- 918 872 950
Marge brute		- 16 650 444	- 193 839 998
Autres produits d'exploitation	5-3	44 199 590	124 909 526
Frais de distribution	-	15 257 158	15 044 897
Frais d'administration	-	14 949 145	14 248 136
Autres charges d'exploitation	5-4	- 11 410 772	- 50 868 270
Résultat d'exploitation		- 14 067 929	- 149 091 775
Produits financiers		4 375	563 069
Charges financières	-	120 003 516	66 360 706
Produits des placements	5-5	5 108 559	3 902 692
Autres gains ordinaires		3 731 075	7 738 249
Autres pertes ordinaires	-	8 008 442	1 784 917
Resultat des activités ordinaires avant impot		- 133 235 878	- 205 033 388
Impot sur les bénéfices		845 717	763 201
Resultat des activités ordinaires après impôts		- 134 081 595	- 205 796 589
Elément extraordinaires (pertes/gains)		-	-
Resultat net de l'exercice		- 134 081 595	- 205 796 589
Modifications comptables		-	5 406 872
Resultat net de l'exercice après modifications comptables		- 134 081 595	- 211 203 461

REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTERE DU COMMERCE
OFFICE DU COMMERCE DE LA TUNISIE

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
(Exprime en dinars)
Exercice clos le 31 décembre 2024

	2024	2023
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Encaissements reçus des clients	826 369 553	838 886 935
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	- 1 188 501 134	- 897 082 823
Subvention d'exploitation reçue	5 378 675	16 357 095
Impôts sur les bénéfices payés	- 45 528	-
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	- 356 798 434	- 41 838 793
Flux de trésorerie liés aux investissements		
Decaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles	1 532 244	1478840
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles	67 750	0
Decaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières		0
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	1 464 494	1 478 840
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		
Dividendes et autres distributions	3 969 049	3 337 961
Jetons de présence encaissés	92 062	-
Encaissements provenant des emprunts	845 267 623	69 773 180
intérêts payés	948 609	
intérêts encaissés	- 116 943 317	-
Remboursement des emprunts	- 365 248 895	20 736 360
Flux de trésorerie provenant du financement	368 085 131	52 374 781
Variations de trésorerie	9 822 203	9 057 148
Trésorerie au début de l'exercice	18 984 138	9 926 990
Trésorerie à la clôture de l'exercice	28 806 341	18 984 138

Schéma des soldes intermédiaires de gestion
(Exprimé en dinars)
Exercice clos le 31 décembre 2024

PRODUITS		CHARGES		SOLDES		2023
Ventes marchandises	664 663 177	cout d'achat des marchandises vendues	750 355 846	Marge commerciale	- 85 692 669	- 166 703 701
Revenus	179 680 003					
Production stockée	10 350 830,00	Destockage production	-			
Total	190 030 833			Production	190 030 833	184 665 821
Production	190 030 833	Achats consommés	127 637 594	Marge/coût de matière	62 393 239	- 34 142 121
Marge commerciale	- 85 692 669					
Marge sur coût de matière	62 393 239					
Subvention d'exploitation	5 545 144					
Total	- 17 754 286	Autres charges externes	4 221 413	Valeur ajoutée brute	- 21 975 699	- 198 584 520
Valeur ajoutée brute	- 21 975 699	Impôts et taxes	527 355			
		Charges de personnel	23 281 506			
Total	- 21 975 699		23 808 861	Excedent brut d'expl	- 45 784 560	- 222 219 485
Excedent brut d'exploitation	- 45 784 560	Autres charges ordinaires	4 986 931			
Autres produits ordinaires	42 385 521	Charges financières	122 157 193			
Produits financiers	7 266 610	Dotations aux amortissements et aux provisions ordinaires	9 959 325			
		Impôts sur le resultat ordinaire	845 717			
		Modifications comptables	-			
Total	3 867 571		137 949 167	Resultat des activités ordinaires	- 134 081 595	- 211 203 461

2026R01628BCFA5